PD-ABL-859
ISN 96561

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE GOVERNMENT OF HAITI

AND

THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

THE DEMOCRACY ENHANCEMENT PROJECT

(No. 521-0236)

ACCORD DE DON

ENTRE

LE GOUVERNEMENT D'HAITI

ET

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE

(No. 521-0236)

725/61021 P950179
LDV5-95-25521-KG13
$ 1,945,633.00

725/61037 P950180
LES5-95-25521-KG13
$ 500,000.00

TABLE OF CONTENTS

Page

ARTICLE I: THE AGREEMENT 1
ARTICLE II: THE PROJECT 1

SECTION 2.1. Definition of Project 1
SECTION 2.2. Incremental Nature of Project 2

ARTICLE III: FINANCING 3

SECTION 3.1. The Grant 3
SECTION 3.2. Grantee Resources for the Project 3
SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date 3

ARTICLE IV: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT 4

SECTION 4.1. First Disbursement 4
SECTION 4.2. Notification 5
SECTION 4.3. Terminal Dates of Conditions Precedent 5

ARTICLE V: SPECIAL COVENANTS 5

SECTION 5.1. Project Evaluation 5
SECTION 5.2. Government of Haiti Project Personnel 6

ARTICLE VI: PROCUREMENT SOURCE 6

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs 6
SECTION 6.2. Local Currency Costs 6

ARTICLE VII: DISBURSEMENT 7

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Cost 7
SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs 8
SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement 8
SECTION 7.4. Rate of Exchange 8

ARTICLE VIII: MISCELLANEOUS 9

SECTION 8.1. Communications 9
SECTION 8.2. Representatives 10
SECTION 8.3. Standard Provisions Annex 10
SECTION 8.4. Language of Agreement 11

ANNEX I: AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION
ANNEX II: PROJECT GRANT STANDARD PROVISIONS

TABLE DES MATIERES

Page

ARTICLE I: L'ACCORD 1
ARTICLE II: LE PROJECT 1

SECTION 2.1. Définition 1
SECTION 2.2. Nature Progressive du Projet 2

ARTICLE III: FINANCEMENT 3

SECTION 3.1. L'Accord de Don 3
SECTION 3.2. Ressources fournies par le Bénéficiaire au Projet 3
SECTION 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet 3

ARTICLE IV: CONDITIONS PREALABLES AU DECAISSEMENT 4

SECTION 4.1. Décaissement de la Première Tranche 4
SECTION 4.2. Notification 5
SECTION 4.3. Dates Limites pour Satisfaire aux Conditions Préalables 5

ARTICLE V: DISPOSITIONS SPECIALES 5

SECTION 5.1. Evaluation du Projet 5
SECTION 5.2. Personnel de Projet fourni par le Gouvernement Haitien . . . 6

ARTICLE VI: SOURCE D'APPROVISIONNEMENT 6

SECTION 6.1. Coûts en Devises 6
SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale 6

ARTICLE VII: DECAISSEMENTS 7

SECTION 7.1. Décaissement pour le financement des coûts en Devises étrangères 7
SECTION 7.2. Décaissement pour le financement des coûts en Monnaie Locale 8
SECTION 7.3. Autres Formes de Décaissement 8
SECTION 7.4. Taux de Change 8

ARTICLE VIII: DIVERS 9

SECTION 8.1. Communications 9
SECTION 8.2. Représentants 10
SECTION 8.3. Annexe Relative aux Dispositions Générales 10
SECTION 8.4. Langue utilisée 11

ANNEXE I: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET
ANNEXE II: DISPOSITIONS GENERALES DE L'ACCORD

GRANT AGREEMENT

Between: The Republic of Haiti (the "Grantee") acting through the Office of the Prime Minister

And: The United States of America acting through the Agency for International Development ("A.I.D." or "USAID")

ARTICLE I: THE AGREEMENT

The purpose of this Agreement is to set out the understanding of the parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

ARTICLE II: THE PROJECT

SECTION 2.1. Definition of Project.

The Project, which is further described in Annex I, will focus on democratic institutional development along with broadening and deepening the participation of civil society. The project will provide support for two major components, as follows:

i. Democratic Institutional Development efforts will support the strengthening of key institutions of democratic governance: the National Assembly (the Senate and the Chamber of Deputies) as well as political parties represented therein, and Local Government.

ii. Civil Society Strengthening efforts will support organizations, including labor, to

ACCORD DE DON

Entre: La République d'Haiti ("Le Bénéficiaire") agissant par l'intermédiaire du Premier Ministre

Et: Les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D." ou "USAID")

ARTICLE I: L'ACCORD

L'objet du présent Accord est de fixer les conditions auxquelles ont convenu les parties susmentionnées ("Parties") en ce qui a trait à l'exécution, par le Bénéficiaire, du Projet ci-dessous décrit, et au financement de ce Projet par les Parties.

ARTICLE II: LE PROJET

SECTION 2.1. Définition du Projet.

Le Projet, décrit plus amplement à l'Annexe I, mettra l'accent sur le développement des institutions démocratiques, ainsi que l'augmentation et l'intensification de la participation de la société civile. L'assistance du Projet ira aux deux domaines suivants:

i. Le Développement des Institutions Démocratiques, par une aide destinée au renforcement des principales institutions démocratiques: L'Assemblée Nationale (Le Sénat et la Chambre des Députés) ainsi que les parties politiques représentés au Parlement, et les Collectivités Territoriales.

ii. Le Renforcement de la Société Civile aidera les organisations y compris les syndicats, à

conduct civic education and other activities at the national and local levels to increase citizen participation, promote democratic values and foster dialogue.

Annex I, attached, amplifies the above definition of the Project. Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in Annex I may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2., without formal amendment of this Agreement.

SECTION 2.2. Incremental Nature of Project.

(a) A.I.D's contribution to the Project will be provided in increments, with the initial amount to be made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Subject to the limitations stated in this Section 2.2, A.I.D.'s planned contribution to the project is in an amount not to exceed Seventeen Million Eight Hundred Ninety-Nine Thousand Six Hundred Thirty-Three United States Dollars ($17,899,633).

(c) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, the Parties, after consultation, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

ARTICLE III: FINANCING

SECTION 3.1. The Grant.

la mise sur pied d'activités d'éducation civique et autres, tant au niveau national que local, de manière à accroître la participation des citoyens, à promouvoir les valeurs démocratiques et à encourager le dialogue.

L'Annexe I ci-jointe fournit une description détaillée du Projet. Dans les limites du Projet, telles que définies ci-dessus, les éléments de la description détaillée présentée à l'Annexe I peuvent être remaniés par accord écrit entre des représentants autorisés des Parties citées à la Section 8-2., sans pour autant recourir à un amendement formel du présent Accord.

SECTION 2.2. Nature Progressive du Projet.

(a) La contribution de l'USAID au Projet s'effectuera par tranches, la première devant être immédiatement disponible comme prévu à la Section 3.1. du présent Accord. Les tranches subséquentes dépendront des fonds dont disposera l'USAID à cette fin, et de l'accord mutuel des Parties au moment du versement de la tranche subséquente.

(b) Sous réserve des contraintes stipulées à la Section 2.2, la contribution potentielle de l'USAID au Projet est estimée à un montant n'excédant pas Dix-Sept Millions Huit Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Mille Six Cent Trente-Trois Dollars Américains (US$17,899,633).

(c) Dans le délai fixé par le présent Accord pour la réalisation du Projet, les Parties pourront, après concertation, préciser dans des Lettres d'Exécution de Projet, le temps qui sera nécessaire pour l'utilisation des fonds accordés par l'USAID à partir de chaque versement.

ARTICLE III: FINANCEMENT

SECTION 3.1. Le Don.

(a) To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement an amount (the "Grant") up to Two Million Four Hundred Forty-Five Thousand Six Hundred Thirty-Three United States Dollars ($2,445,633).

(b) The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and local currency costs, as defined in Section 6.2., of goods and services required for the Project.

SECTION 3.2. Grantee Resources for the Project.

To the extent possible, the Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date.

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is May 31, 1999, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished

(a) Pour aider le Bénéficiaire à couvrir les frais d'exécution du Projet, l'USAID conformément au document sur l'assistance étrangère, "Foreign Assistance Act" de 1961 tel qu'amendé, convient d'octroyer au Bénéficiaire, aux termes du présent Accord, un montant (Le Don) ne dépassant pas Deux Millions Quatre Cent Quarante Cinq Mille Six Cent Trente-Trois Dollars Américains (US$2,445,633).

(b) Le Don pourra être utilisé pour financer les dépenses en devises tel que stipulé à la Section 6.1., et en monnaie locale, tel que stipulé à la Section 6.2., pour des biens et services nécessaires au Projet.

SECTION 3.2. Ressources fournies par le Bénéficiaire au Projet.

Dans la mesure du possible, le Bénéficiaire accepte de pourvoir ou de veiller à ce que soit fourni au Projet, en temps et lieu, outre le Don, tous les fonds et toutes autres ressources nécessaires à sa bonne réalisation.

SECTION 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet.

(a) La "Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet" (DAAP), fixée au 31 mai 1999, ou à toute autre date qui aurait été convenue par écrit entre les parties, est considérée comme étant celle à laquelle les parties estiment que tous les services financés dans le cadre du Don auront été fournis au Projet comme prévu par le présent Accord.

(b) Sauf indication contraire par écrit de l'USAID, aucun document qui autoriserait le décaissement du Don pour des services rendus après la DAAP ou pour des biens fournis au Projet après ladite date, tel que stipulé au présent

for the project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1. no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. After such period, A.I.D., by giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

ARTICLE IV: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

SECTION 4.1. First Disbursement.

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

A statement of the name of the person or persons holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2., and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

SECTION 4.2. Notification.

When A.I.D. has determined that the

Accord, ne sera émis ni approuvé par l'USAID.

(c) Les requêtes de décaissement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, devront parvenir à l'USAID ou à toute banque indiquée à la Section 7.1. au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou à toute autre période agréée par écrit par l'USAID Passé cette période, et après avis écrit au Bénéficiaire, l'USAID pourra, à tout moment, réduire en tout ou en partie le montant du Don pour lequel les requêtes de décaissement accompagnées des pièces justificatives nécessaires, indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, n'auront pas été soumises avant l'expiration de ladite période.

ARTICLE IV: CONDITIONS PREALABLES AU DECAISSEMENT

SECTION 4.1. Décaissement de la Première Tranche.

Préalablement au décaissement de la première tranche du Don ou à l'émission par l'USAID de documents autorisant le décaissement, le Bénéficiaire devra, sauf accord contraire convenu par écrit entre les Parties, fournir à l'USAID la documentation suivante, dans la fond et la forme requis par l'USAID:

Une déclaration indiquant le nom de la personne ou des personnes représentant le Bénéficiaire ou agissant en son nom, tel que stipulé à la Section 8.2., et celui de tout autre représentant, accompagné d'un spécimen de la signature de chacune des personnes indiquées dans ladite déclaration.

SECTION 4.2. Notification

Lorsque l'USAID aura déterminé que les

conditions precedent specified in Section 4.1. have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.3. Terminal Dates for Conditions Precedent.

If all of the conditions specified in Section 4.1. have not been met within Ninety (90) days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

ARTICLE V: SPECIAL COVENANTS

SECTION 5.1. Project Evaluation.

The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the program will include, during the implementation of the Project and at one or more points thereafter:

(a) Evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) Identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) Assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) Evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

SECTION 5.2. Government of Haiti Project Personnel.

conditions préalables spécifiées à la Section 4.1. ont été remplies, elle en informera immédiatement le Bénéficiaire.

SECTION 4.3. Dates Limites pour Satisfaire aux Conditions Préalables.

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.1. ne sont pas remplies dans les Quatre Vingt-Dix (90) jours de la date de la signature du présent Accord ou toute autre date ultérieure agréée par écrit par l'USAID, celle-ci pourra librement mettre fin au présent Accord par avis écrit au Bénéficiaire.

ARTICLE V: DISPOSITIONS SPECIALES

SECTION 5.1. Evaluation du Projet.

Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation qui fera partie du Projet. Sauf accord contraire convenu par écrit entre les Parties, ledit programme comprendra, pendant l'exécution du Projet et à un ou plusieurs des moments suivants:

(a) L'évaluation des progrès eu égard à la réalisation des objectifs du Projet;

(b) L'identification et l'évaluation des problèmes ou contraintes qui pourraient freiner la réalisation des objectifs fixés;

(c) L'évaluation, à partir de ces informations, des possibilités qui existent de surmonter de tels obstacles; et

(d) L'analyse, dans la mesure du possible, de l'impact global du Projet sur le développement.

SECTION 5.2. Personnel de Projet fourni par le Gouvernement Haitien

The Grantee agrees to provide project personnel in an effective and timely manner.

ARTICLE VI: PROCUREMENT SOURCE

SECTION 6.1. Foreign Exchange Costs.

Disbursements pursuant to Section 7.1. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services their nationality in the United States, Haiti and other countries included in A.I.D. Geographic Code 941 as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services ("Foreign Exchange Costs") except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex II, Section C.1 (b) with respect to marine insurance.

Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States, the Cooperating Country and other countries included in A.I.D. Geographic Code 941, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

SECTION 6.2. Local Currency Costs.

Disbursements pursuant to Section 7.2. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Haiti within A.I.D. policies concerning the financing of local currency costs ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the

Le Bénéficiaire s'engage à fournir en temps et lieu le personnel qui sera affecté au Projet.

ARTICLE VI: SOURCE D'APPROVISIONNEMENT

SECTION 6.1. Coûts en devises

Conformément aux dispositions de la Section 7.1., les fonds décaissés seront utilisés exclusivement pour financer les coûts des biens et services requis par le Projet; biens dont la source et l'origine, et services dont la nationalité seront aux Etats Unis, en Haiti et dans d'autres pays figurant dans le Code Géographique 941 de l'USAID en vigueur au moment où les commandes sont placées ou les contrats signés pour l'acquisition des-dits biens ou services (coûts afférents aux frais de change) sauf indication contraire par écrit de l'USAID et sauf stipulation contraire de l'Annexe II traitant des Dispositions Générales du Don en sa Section C.1, sur l'assurance maritime.

Les coûts du transport maritime seront financés à partir du Don uniquement lorsqu'il s'agira de navires battant pavillon américain, ou du pays Bénéficiaire, ou encore d'autres pays figurant dans le Code Géographique 941, sauf disposition contraire écrite émise par l'USAID.

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale.

Conformément à la Section 7.2., les fonds décaissés seront utilisés uniquement pour financer les coûts des biens et services nécessaires au Projet, dont la source, et, à moins de disposition contraire écrite émise par l'USAID, l'origine sont haitiennes dans les limites fixées par la politique de l'USAID en matière de financement des dépenses en Monnaie Locale ("Coûts en Monnaie Locale"). Dans les limites fixées par le présent Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent

Project.

ARTICLE VII: DISBURSEMENT

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs.

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to contractors or suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services, or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

également inclure la fourniture de ressources en monnaie locale au Projet.

ARTICLE VII: DECAISSEMENTS

SECTION 7.1. Décaissement pour le paiement des coûts en devises.

(a) Une fois les conditions préalables remplies, le Bénéficiaire pourra obtenir le décaissement des fonds du Don pour l'acquittement en devises des coûts relatifs aux biens et services nécessaires au Projet et ce, conformément aux termes du présent Accord, en utilisant celle des deux procédures suivantes qui aura été mutuellement agréée:

(1) en soumettant à l'USAID des requêtes accompagnées de pièces justificatives, comme stipulé dans les Lettres d'Exécution du Projet, (A) pour le remboursement des coûts de ces biens et services, ou (B) des requêtes sollicitant de l'USAID, au nom du Bénéficiaire, la fourniture de biens et de services au Projet; ou

(2) en sollicitant de l'USAID l'émission de lettres d'engagement pour des montants bien précis, à l'adresse de A) une ou plusieurs banques approuvées par l'USAID, et par lesquelles l'USAID s'engage à rembourser à ladite Banque ou aux dites banques les valeurs versées à des contractants ou fournisseurs sur présentation de lettres de crédit ou autre documentation, en paiement de ces services ou biens, ou (B) directement à un ou plusieurs fournisseurs ou contractants, et par lesquelles l'USAID s'engage à payer à ces contractants et fournisseurs le montant de la vente de ces services ou biens.

may also be financed under the Grant.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Cost.

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained by aquisition by A.I.D. with U.S. Dollars by purchase or from local currency already owned by the U.S. Government.

The U.S. Dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement.

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange.

Except as may be more specifically provided under Section 7.2., if funds provided under the Grant are introduced into Haiti by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such

les Parties conviendraient pourraient également être financés dans le cadre du Don.

SECTION 7.2. Décaissement pour le paiement des coûts en monnaie locale.

(a) Une fois les conditions préalables remplies, le Bénéficiaire pourra obtenir les décaissements de fonds dans le cadre du Don pour le financement des dépenses en monnaie locale du Projet, conformément aux termes du présent Accord, en soumettant à l'USAID, les requêtes pour le financement desdites dépenses, accompagnées des pièces justificatives requises, tel que stipulé dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) La monnaie locale requise pour ces décaissements pourra être obtenue par l'USAID à partir de la vente de dollars américains, ou par l'utilisation de monnaie locale appartenant au Gouvernement Américain.

L'équivalent en Dollars Américains de la monnaie locale mise à la disposition du Projet au titre du Don sera, aux termes de l'alinéa (b) ci-dessus, le montant en dollars américains requis par l'USAID pour obtenir la monnaie locale.

SECTION 7.3. Autres Formes de Décaissement.

Les fonds du Don pourront également être décaissés par d'autres moyens dont les Parties pourront convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux de Change.

Sauf indication plus spécifique de la Section 7.2., si les fonds fournis dans le cadre du Don sont introduits en Haiti par l'USAID ou par un organisme privé ou public en vue de couvrir les obligations de l'USAID prévues au présent Accord, le Bénéficiaire prendra les dispositions

arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of Haiti at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Haiti.

ARTICLE VIII: MISCELLANEOUS

SECTION 8.1. Communications.

Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram, by cable, or by facsimile, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To the Grantee:

Office of the Prime Minister
Villa d'Accueil
Port-au-Prince, Haiti

Facsimile address: 45-1624

To A.I.D.:

United States A.I.D. Mission
to Haiti
Ancien Hotel Beau Rivage
Port-au-Prince, Haiti

Facsimile address: 23-9603

All such communications will be in French or in English, unless the Parties otherwise agree in writing. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

nécessaires pour s'assurer que ces fonds peuvent être convertis en monnaie locale au taux de change le plus élevé ayant cours en Haiti, en toute légalité, au moment de la conversion.

ARTICLE VIII: DIVERS

SECTION 8.1. Communications.

Tout avis, requête, document ou autre communication transmis par une Partie à l'autre dans le cadre du présent Accord se fera par écrit, par télégramme, par cable ou par télécopieur et lesdits documents seront considérés comme étant dûment transmis ou expédiés lorsque livrés à la Partie intéressée aux adresses suivantes:

Au Bénéficiaire:

Bureau du Premier Ministre
Villa d'Accueil
Port-au-Prince, Haiti

Adresse du télécopieur: 45-1624

A l'USAID :

Mission de l'USAID en Haiti
Ancien Hotel Beau Rivage
Port-au-Prince, Haiti

Adresse du télécopieur: 23-9603

Lesdites communications seront toutes rédigées en anglais ou en français, à moins d'accord contraire convenu par écrit entre les Parties. D'autres adresses pourront remplacer celles ci-dessus indiquées, sur avis écrit à la Partie concernée.

SECTION 8.2. Representatives.

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Prime Minister and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Mission Director, A.I.D. Mission to Haiti, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex I. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

The roles and responsibilities of employees, contractors and officials of the Grantee and A.I.D. and of other individuals and entities participating in the Project are described in Annex I or, as required, may be described in Project Implementation Letters executed pursuant to the terms of this Agreement. Such roles and responsibilities may be clarified or changed by the written agreement of the Parties named in this Section without formal amendment of this Agreement.

SECTION 8.3. Standard Provisions Annex.

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex II) is attached to, and forms part of this Agreement.

SECTION 8.4. Language of Agreement.

This Agreement is prepared in both

SECTION 8.2. Représentants.

Pour toute question relative au présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne occupant le poste ou agissant au nom du Premier Ministre, et l'USAID sera représentée par la personne occupant le poste ou agissant au nom du Directeur de la Mission de l'USAID en Haiti, chacune de ces personnes pouvant, par avis écrit, désigner d'autres Représentants pour toute question autre que celle ayant trait à l'exercice de l'autorité indiquée en Section 2.1. qui concerne la révision des éléments de la description détaillée présentés en Annexe I. Les noms des représentants du Bénéficiaire, accompagnés des spécimens de signature, seront communiqués à l'USAID, qui pourra accepter, comme étant dûment autorisé, tout instrument signé par ces Représentants dans le cadre de l'exécution du présent Accord, jusqu'à réception d'un avis écrit révoquant leur autorité.

Les rôles et responsabilités des employés, contracteurs et officiels du Bénéficiaire et de l'USAID ainsi que tous autres officiels et organisations participants à ce Projet sont décrits à l'Annexe 1, ou si nécessaire peuvent être décrits dans des Lettres d'Exécution de Projet conformément aux termes de cet accord. De tels roles et responsabilités peuvent être clarifiés ou modifiés par accord écrit entre les parties désignées dans cette section sans un amendement formel de cet accord.

SECTION 8.3. Annexe Relative aux Dispositions Générales.

Une annexe relative aux "Dispositions Générales régissant le Don pour le Financement des Projets" (Annexe II) est jointe au présent Accord dont elle fait partie intégrante.

SECTION 8.4. Langue Utilisée

Le présent Accord est rédigé en anglais et

English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control.

IN WITNESS WHEREOF, the Government of Haiti and the Government of the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first below written.

en français. En cas de désaccord ou d'ambiguïté entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le Gouvernement d'Haiti et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont fait signer en leur nom le présent Accord à la date ci-dessous mentionnée.

THE UNITED STATES OF AMERICA

William Lacy Swing
Ambassador of the
United States of America

Larry Crandall
Director
U.S. Agency for International Development
Mission in Haiti

Date: July 6, 1995

REPUBLIQUE D'HAITI

Smarck Michel
Premier Ministre

Date: Le 6 juillet 1995

ANNEX I

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

Elements of the description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in the Project Grant Agreement without formal amendment of the agreement, if such changes are within the general scope of the project as set forth in the text of the Agreement.

I. Goal and Purpose

The goal of Project is to assist the Haitian people to build a participatory, accountable, responsive democracy and to establish the basic conditions for sustainable and equitable economic growth. The purpose of the project is to increase the capacity of public and private institutions and individuals to facilitate broad-based participation in democratic decision-making and respect for the Constitution.

II. The Project Approach

The approach of the project is to support the development of key institutions of democratic governance and civil society. In particular, the project will support the Government of Haiti's decentralization efforts to begin the task of developing a participatory democracy at the local level. This will bring a more responsive and accountable government closer to its people. Two strategies will be used concurrently: 1) Democratic Institutional Development, which will be directed at strengthening the National Assembly (both the Senate and the Chamber of Deputies) and local government; and 2) Strengthening Civil Society, which will support organizations to conduct civic education and other

ANNEXE 1

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Des modifications pourront être apportées à certains éléments de la description, par accord écrit entre les représentants autorisés des Parties citées dans l'Accord de Don relatif au Projet, sans aucun amendement formel de l'Accord lui-même, pourvu que ces changements se limitent au domaine général du Projet décrit dans l'Accord.

I. But et objectif

Le Projet vise à aider le peuple haïtien dans sa démarche vers l'édification d'une démocratie participative, responsable et sensible aux aspirations des citoyens et à établir les fondements d'une croissance économique à long terme équitable et durable. Le but du Projet est d'augmenter la capacité des institutions publiques et privées et celle des personnes, pour arriver à une large participation dans la prise de décision démocratique et au respect de la Constitution.

II. Approche

L'approche utilisée par le Projet consiste à aider au développement des institutions démocratiques-clés de gouvernance et de la société civile. Le Projet aidera, en particulier, le Gouvernement d'Haiti dans ses efforts de décentralisation, pour établir les bases de développement d'une démocratie participative au niveau des collectivités territoriales. Il en résultera un gouvernement attentif et responsable proche de son peuple. Deux stratégies seront utilisées parallèlement:
1) Le développement institutionnel démocratique, qui s'orientera vers le renforcement de l'Assemblée Nationale (le Sénat et la Chambre des Députés) et les collectivités territoriales; et 2)

activities at the national and local levels to increase citizen participation, promote democratic values and foster national level dialogue. The project will provide a framework for assistance which can be drawn upon for a collaborative effort of both expatriate and Haitian specialists to assess status and needs, plan to address prioritized needs, build support for change, implement recommended actions, and evaluate results.

le renforcement de la Société Civile, qui prévoit une assistance à des organisations qui mettront sur pied des activités d'éducation civique et autres, aux niveaux national et local, de manière à accroître la participation des citoyens, promouvoir les valeurs démocratiques et encourager le dialogue. Le Projet fournira un cadre d'assistance qui pourra servir de base à la collaboration entre des spécialistes haïtiens et étrangers qui joindront leurs efforts dans le but d'évaluer la situation, déterminer les besoins, planifier les moyens d'adresser les besoins prioritaires, établir les bases du changement, exécuter les actions recommandées et évaluer les résultats.

Specifically, the Project will finance activities which support the following components:

Plus particulièrement, le Projet financera les activités qui supportent les composantes suivantes:

1) Democratic Institutional Development, which will assist key institutions of democratically elected governance through:

1) Le développement institutionel démocratique qui aidera les principales institutions dont les autorités sont issues d'élections démocratiques, à travers:

a) capacity-building of both Chambers of the National Assembly and its staff to effectively carry out legislative and constituency functions. This will include non-partisan assistance to political parties represented in the National Assembly;

a) le renforcement de la capacité des deux Chambres de l'Assemblée Nationale et de son personnel, afin d'aider cette dernière à accomplir plus efficacement ses fonctions électorales et législatives. Ce renforcement comprendra également une assistance non-partisane aux partis politiques représentés au Parlement;

b) capacity-building of selected local government entities at the communal section, commune/municipality, departmental level as well as, eventuall, a national level association of electedcommune officials to support participatory, open and transparent local governance;

b) le renforcement de la capacité d'entités des collectivités territoriales sélectionnées au niveau des sections communales, communes/municipalités aussi bien que départementales, et, éventuellement, d'une association nationale de responsables communaux élus, pour appuyer une gestion locale participative, ouverte et transparente.

2) Civil Society Strengthening, to support participatory activities through non-governmental organizations in areas such as broad-based civic education media campaigns on citizen rights/responsibilities and tolerance for opposing viewpoints; citizen-based initiatives to encourage responsive legislative, executive branch and local level governance; local-level mediation efforts, and non-partisan fora for national level dialogue on democratic and social issues; conflict resolution; and labor issues.

2) Le Renforcement de la Société Civile, pour appuyer, à travers des organisations non-gouvernementales, des activités participatives dans les domaines comme des campagnes élargies d'éducation civique dans les medias sur les droits et les responsabilités civiques et sur la tolérance (l'acceptation des points de vue contraires); des initiatives populaires en vue d'encourager une réponse du législatif, de l'exécutif et des autorités administratives locales, en fonction des attentes de la population; des efforts de médiation au niveau local et des forums nationaux non-partisans destinés à instaurer un dialogue national sur les questions d'ordre démocratique et social; des modes de résolution des conflits; et les relations de travail.

III. Detailed Project Components

A. Democratic Institutional Development

1. National Assembly

Summary: The purpose of this component is to increase the efficiency and efficacy of administrative, operational, and technical systems in both Chambers of the Assembly to better define and improve the performance of their legislative, oversight, and constituency functions. The project will provide technical assistance, training, and commodity support to the 27-member Senate, the 83-member Chamber of Deputies, and the technical and support staff that work with them (approximately 150 civil service functionaries, over 95 percent of whom are non professional). By the end of the project, the following outputs will be achieved:

III. Description détaillée des composantes

A. Développement des Institutions Démocratiques

1. Assemblée Nationale

Résumé: Le but visé à travers cette composante est d'accroître l'efficacité et le rendement des systèmes administratifs, opérationnels ainsi que techniques au niveau des deux Chambres de l'Assemblée, pour arriver à mieux définir et améliorer la performance de leur controle législatif et de fonctions électives. Le Projet fournira l'assistance technique, la formation et le matériel nécessaire au Sénat de 27 membres, à la Chambre des Députés de 83 membres, ainsi que le personnel technique et de support qui les assiste (environ 150 fonctionnaires de l'administration publique, dont plus de 95% n'ont pas un niveau

professionnel). A la fin du Projet, les résultats suivants seront obtenus:

- Both Chambers will have designed and implemented a streamlined procedure for handling the initiation, review, analysis and approval of legislation;

- Both Chambers will have redesigned and implemented their committee systems and upgraded the technical staff mechanism to support them;

- Both Chambers will have reorganized their administrative support structures and upgraded (by hiring and training) their administrative personnel;

- A small Legislative Reference Service will have been established for use by both Chambers;

- Basic office and information equipment will be provided to both Chambers, and an adequate locale secured for the Senate. Project funds will not be used to purchase a locale, but to help the Senate identify an adequate site and alternative funding for it, and to do some remodeling once the building is acquired;

- Improved mechanisms will be designed and implemented to factor in citizen concerns, gender issues, and popular participation in the policy deliberation process;

- Techniques will have been introduced for

- Les deux Chambres auront défini et mis en application une procédure à suivre pour l'initiation, l'examen, l'analyse et l'approbation des lois;

- Les deux Chambres auront redéfini et mis en place l'ensemble de leur système de comités et amélioré le mode de fonctionnement du personnel technique qui les assiste.

- Les deux Chambres auront réorganisé les structures de support administratif dont elles disposent et relevé (par voie de recrutement ou par formation) le niveau de leur personnel administratif;

- Un service réduit de Documentation Législative aura été établi au profit des deux Chambres;

- Les équipements de bureau et d'information seront fournis aux deux Chambres, et un local approprié fourni au Sénat. Les fonds de Projet ne serviront pas à l'acquisition d'un local, mais aideront le Sénat à identifier un site adéquat ainsi que les possibilités de financement alternatif, puis à y apporter des améliorations, une fois l'immeuble acquis.

Des mécanismes seront définis et mis en place pour une meilleure intégration des préoccupations des citoyens, des questions relatives à la discrimination par sexe et de la participation populaire dans le processus de délibération concernant les politiques à adopter.

De meilleures techniques de résolution des

1
12

better handling of internal conflicts, especially as regards relations within and between different party factions.

Measures of Progress (illustrative):

- Greater use of qualified technical staff in analysis of bills under consideration.
- Deputies express greater satisfaction with performance of administrative services.
- An increase in the number of major bills and enabling legislation approved during sessions of the Assembly.
- Public opinion surveys, disaggregated by gender, demonstrate improved perception of the National Assembly and constituent services. A special effort will be made to target responses of women and other vulnerable group members.

Beginning this program depends on: (1) the presence of a newly and legitimately elected Assembly with which to work; and (2) the selection and deployment of the contractor/grantee for the project and of their technical assistance team for the Assembly component. The latter condition is not expected to be met until August 1995, and the former in July. A minimal program of assistance is being continued under a cooperative agreement with the Parliamentary Human Rights Foundation (PHRF). However, if the Assembly goes into a lengthy recess until new elections are held, assistance would be suspended or drastically reduced until such time as both conditions are met.

conflits internes auront été introduites, spécialement en ce qui a trait aux relations au sein et entre les différentes factions politiques.

Evaluation des Progrès (exemples):

- Un plus grand usage de personnel technique qualifié dans l'analyse des projets de lois à l'étude;
- Les députés expriment une plus grande satisfaction dans la performance des services administratifs.
- Une augmentation du nombre des principaux projets de lois et des lois de procédures approuvés pendant les sessions de l'Assemblée;
- Des sondages d'opinion, répartis par sexe, mettant en relief une meilleure perception de l'Assemblée Nationale et de ses services de constituante. Un effort spécial sera déployé pour cibler les réponses des femmes et autres groupes vulnérables.

Au préalable, l'exécution de ce programme dépend de: (1) la présence d'une nouvelle Assemblée légitimement élue avec laquelle travailler; et (2) la sélection et le déploiement du contracteur/bénéficiaire pour le Projet et de leur équipe d'assistance technique pour la composante Assemblée Législative. Selon toute vraisemblance, cette dernière condition ne devrait pas se réaliser avant août 1995 et la première avant juillet. Un programme minimal d'assistance se poursuit dans le cadre de l'accord de coopération avec la Fédération Parlementaire des Droits Humains (FPDH). Cependant, si la vacance de l'Assemblée se prolonge jusqu'à la tenue des nouvelles élections, l'assistance sera suspendue ou des réductions importantes opérées jusqu'à la réalisation de ces deux conditions.

Proposed Activities: The activities outlined in detail below are all envisioned for the period beginning once the new Assembly is seated and the new contractor is chosen and in country.

In the interim period, the current Cooperative Agreement with the PHRF will be continued to its PACD (June 1995) and a no-cost extension of the grant for PHRF activities may be considered.

Activities under this project component, beginning with this agreement, will be as follows:

1. Assistance to both Chambers in developing internal operating procedures, their committee system, and the technical and analytical staff to support the latter and the parliament's general work in researching, drafting, reviewing, debating and revising legislation.

This activity and all the activities in support of the National Assembly will be coordinated by a long-term advisor. His/her efforts will be complemented by a wide variety of short-term technical assistance in areas of more specialized expertise. Emphasis will be placed on helping each Chamber to better define its functional role and relations with the other, and to develop its functional organization and rules of procedures accordingly. This will include defining, selecting, and training/orienting committee staff, and establishing the latter as a nonpartisan career service. Assistance also will be given to members and party factions to define their own staff needs and to train selected individuals. Estimated inputs are four person years for a long term advisor, and international and local hire short term assistance.

Activités proposées: Les activités énumérées ci-dessous sont toutes envisagées pour la période qui débutera avec l'installation d'une nouvelle Assemblée, le choix, et la mise sur place, d'un nouveau contracteur.

Dans l'intervalle, l'actuel Accord de Coopération avec la FPDH se poursuivra jusqu'à sa date d'achèvement prévue (juin 95) et une extension du don sera envisagée, sans frais supplémentaires, pour les activités de la FPDH.

Les activités prévues pour cette composante, qui commencent par le présent accord, seront les suivantes:

1. Assistance aux deux Chambres pour les aider à développer des procédures de fonctionnement interne, leur système de comités et le personnel technique et analytique qui assistera ces comités et le parlement en général dans ses travaux de recherche, d'élaboration, d'examen, de débat et de révision des lois.

Cette activité ainsi que toutes les activités d'encadrement de l'Assemblée Nationale seront coordonnées par un Conseiller à long terme. Les efforts seront compensés par une large variété d'assistance technique à court terme dans des domaines nécessitant une expertise plus spécialisée. L'accent sera mis sur l'encadrement de chacune des Chambres pour l'aider à mieux définir son rôle fonctionnel et ses relations avec l'autre Chambre, et à développer en conséquence son organisation fonctionnelle et ses règles de procédure. Cette tâche consistera à définir, choisir, former/orienter le personnel des différents comités, dont le fonctionnement devra s'instituer comme une fonction non-partisane de carrière. Une assistance sera également donnée aux membres de partis et aux factions politiques pour les aider à définir leurs besoins en personnel et pour la formation de certaines personnes à être

17

sélectionnées par eux. Il est prévu d'engager pour une période de quatre années un Conseiller à long terme, et de recruter aux niveaux international ou local l'assistance à court terme.

2. Assistance to both Chambers in organizing basic administrative services and other activities and the upgrading of the Legislative Information System (LIS).

In the administrative areas, technical assistance will be provided to both Chambers to organize their internal administrative structures (budgeting, supplies, personnel, scheduling, etc.), and to assist in the selection and training of appropriate personnel. Some basic computer equipment will also be procured for this purpose.

Additionally, installation and training for a shared legislative research service (LRS)is planned. One purpose of this effort will be to develop a roster of local experts available for assistance in analyzing (and on occasion, drafting) legislation in specialized areas. Such experts will not be limited to lawyers, but will also include specialists in economic, sociological, environmental and other types of analyses. The legislative research service will build on a prior legislative information service activity (LIS).

2. Assistance aux deux Chambres pour l'organisation des services administratifs de base et d'autres activités liées à leur fonctionnement journalier, et pour le relèvement du niveau du Service d'Information Législatif (SIL).

Dans les domaines de l'administration, l'assistance technique sera fournie aux deux Chambres pour l'organisation de leur structure administrative interne (préparation de budget, fournitures, personnel, calendrier de travail, etc.) et pour aider dans le choix et la formation d'un personnel adéquat. Certains équipements informatiques de base seront également fournis à cette fin.

Il est aussi prévu d'installer un Service de Recherche Législative (SRL) à l'intention des deux Chambres où la formation nécessaire. L'un des buts de cette démarche est de développer une fiche d'experts locaux disponibles pour une assistance en matière d'analyse (et, à l'occasion, préparer une ébauche) de lois dans des domaines spécifiques. Parmi ces experts on ne comptera pas uniquement des avocats mais aussi des spécialistes en économie, en sociologie, en environnement et autres types d'analyse. Ce service de recherche législative se développera à partir du service d'information législative antérieur (SIL).

3. Improving physical facilities, furniture and other equipment essential to the functioning of the National Assembly.

The needs for equipment and facilities for both houses are enormous, and this project alone will not be able to fullfill these needs. Hence, subject

3. Amélioration du cadre général de travail, du mobilier et des autres équipements essentiels au fonctionnement de l'Assemblée Nationale.

Les besoins des deux chambres en structures d'accueil et en équipement sont énormes; besoins que ce Projet à lui seul ne pourra satisfaire. De

to the availability of funds, the resources budgeted here will be complemented by local currency and counterpart contributions and hopefully by donations from other agencies. For example, the nascent plans for fully computerizing both houses will not be implemented under this project. Computer and communications equipment for the use of each chamber and for their key officials will be provided, and a modest amount will be supplied for basic office furniture and equipment (files, tables, desks, chairs, typewriters, etc). In addition, limited funds will be available to refurbish a locale for the Senate.

ce fait, sous réserve de disponibilités futures, les ressources figurant au présent budget seront complétées par des contributions en monnaie locale, par celles de partenaires et, fort heureusement, par des dons d'autres agences. Par exemple, le plan initial prévu pour l'informatisation totale des deux chambres ne pourra être exécuté dans le cadre de ce Projet. Des équipements informatiques et de communication seront fournis aux deux Chambres et aux principaux responsables de ces chambres; et un montant modeste sera accordé pour le mobilier et les équipements (classeurs, tables, bureaux, chaises, machines à écrire, etc). De plus, des fonds limités seront disponibles pour la remise à neuf d'un local pour le Sénat.

4. Technical Assistance and Training, including in-country seminars and overseas study tours, to facilitate communication between opposition and majority parties as members of a parliamentary plurality.

4. Assistance Technique et Cours de Formation, y compris séminaires locaux et voyages d'études à l'extérieur, pour faciliter la communication entre l'opposition et les partis majoritaires qui contribuent tous à la pluralité parlementaire.

5. Constituency Relations

A proposal exists to establish departmental offices for members of Congress to enable them to provide immediate attention to their consequents. While this project does not contemplate financing this venture, it does provide for a study (or for concerted technical assistance) to analyze this and other proposals to achieve the same purpose. Inputs to the study, and other aspects of constituency relations, may also be made by the project's civil society component. The civil society component will work through NGOs to promote citizen education and mobilization and to provide information about citizen attitudes toward the Assembly and their representatives. Decentralized workshops and seminars aimed at directly engaging citizens in dialogue with Assembly members on the role and function of the institution, and for citizen participation in

5. Relations avec les électeurs

Il existe une proposition d'établir des bureaux départementaux pour les membres du corps législatif pour leur permettre d'accorder une attention immédiate à leurs électeurs. Quoique le présent Projet n'envisage pas de financer cette entreprise, il prévoit des fonds pour une étude (ou pour une assistance technique concertée) destinée à analyser cette proposition avec d'autres qui permettent d'atteindre le même but. Les éléments de l'étude ainsi que certains aspects des relations avec les électeurs pourraient également être pris en charge par la composante société civile du Projet. Cette composante sera développée à travers des ONGs et vise à promouvoir l'éducation civique et la mobilisation, à renseigner sur les attitudes qui doivent être celles des citoyens à l'égard de l'Assemblée et de leurs représentants. Des ateliers de travail et des

setting the national legislative agenda.

The activities to assist the National Assembly in improving its administrative, operational and technical systems will involve the full participation of the heads of the two chambers, parliamentarians, and permanent staff to insure that these are consistent with the unique characteristics, roles and responsibilities of the National Assembly in the Haitian form of parliamentary government. Similarly, gender considerations will be an integral part of the technical assistance and training provided. This will include highlighting gender impacts of legislation and seeking methods to increase the involvement of women and other vulnerable group members in activities that reach out to these constituencies.

USAID will contract with a competitively-selected firm to implement this component.

6. Counterpart

The counterparts for this component will be the elected presidents of both the Senate and Chamber of Deputies. In the absence of one of the entities, the interim counterpart will be the elected president of the seated entity.

The USAID Project Officer and Project Coordinator will meet regularly with Project Counterparts to discuss technical matters, program performance and decisions affecting day-to-day implementation of the project component. USAID will also consult with the Haitian Advisory Group described on page 19 of this

séminaires décentralisés, qui exhortent les citoyens à dialoguer directement avec les membres de l'Assemblée sur le rôle et les fonctions de l'institution et sur la participation des citoyens dans l'établissement du calendrier législatif national, sont également prévus.

Les activités destinées à aider l'Assemblée Nationale à améliorer ses systèmes administratifs, opérationnels et techniques engageront l'entière participation des présidents des deux chambres, des parlementaires et du personnel permanent pour garantir la cohérence de ces activités avec les caractéristiques, rôles et responsabilités uniques de l'Assemblée Nationale dans le style haïtien de système parlementaire. De même, on tiendra compte des préoccupations des deux sexes dans le cadre de l'assistance technique et de la formation dispensée. Il faudra faire ressortir l'impact de la législation sur les deux sexes et chercher les moyens d'accroître l'engagement des femmes et des autres groupes vulnérables dans les activités menées au bénéfice de ces électeurs.

L'exécution de ce volet sera effectuée par un contractant sélectionné par l'USAID sur une base compétitive.

6. Contrepartie

La contrepartie pour ce volet sera constituée des présidents élus au Sénat et à la Chambre des Députés. En l'absence de l'une de ces entités, la contrepartie intérimaire sera le Président élu de l'entité qui siège.

Le Responsable du Projet et le Coordonateur du Projet à l'USAID rencontreront régulièrement leurs homologues pour ledit projet en vue de discuter des questions d'ordre technique, de la perfomance du programme et des décisions journalières affectant la mise en oeuvre du volet du projet. En ce qui concerne ce volet, L'USAID

Annex regarding this component.

consultera aussi le Groupe Consultatif Haitien tel que décrit à la page 19 de la présente Annexe.

2. Local Government

Summary: The purpose of this component is to enhance popular participation in local democratic processes and to improve the capacity of local governments to respond to constituent needs. Groups which represent the needs of women and other vulnerable groups will be given special consideration. Performance under this component is intrinsically tied to political changes, some of which could be beyond the scope of this project. The project will provide Technical Assistance, training and commodity support to the entities that comprise Haiti's territorial administration.

By the end of the project:

- All the elected bodies that comprise Haiti's territorial administration will be established and functioning according to amplified legislation which clearly establishes their individual and mutual roles and responsibilities;

- At least 300 CASECs and 50 communes will have received Technical Assistance, training and practical experience on the basis of which they will have adopted new administrative systems and procedures, introduced participatory mechanisms for identifying communal needs, and received training and practical experience in designing and implementing small local development projects;

- There will be increased involvement of grass-roots organizations, especially those that target women and other vulnerable

2. Les collectivités territoriales

Résumé Le but de cette composante est d'augmenter la participation populaire dans le processus démocratique au niveau local et d'améliorer la capacité des administrations locales à répondre aux besoins des électeurs. Une attention spéciale sera accordée aux groupes qui soutiennent les intérêts des femmes et des autres groupes vulnérables. Les réalisations, dans le cadre de cette composante, sont intrinsèquement liés aux changements d'ordre politiques, dont certains pourraient dépasser les limites de ce Projet. Le Projet fournira l'assistance technique, la formation et le matériel de travail aux entités relevant de l'administration territoriale d'Haïti. A la fin du Projet:

- tous les corps élus relevant de l'administration territoriale d'Haïti seront installés et fonctionnant d'après la loi, qui définit amplement leurs rôles et responsabilités individuels et collectifs;

Au moins 300 CASECS et 50 communes auront reçu une assistance technique et effectué des stages grâce auxquels ils auront adopté de nouveaux systèmes et procédures administratifs, introduit des mécanismes de participation communautaire permettant d'identifier les besoins de la commune, reçu la formation et effectué des stages sur l'élaboration et l'exécution de petits projets locaux de développement;

- Il y aura un engagement accru des organisations de base spécialement celles qui ciblent les femmes et les autres

groups, in discussions of community problems with the local governments targeted by the project;

- There will be functioning regional and possibly a national foundation(s) or association(s) which serve as fora to address and articulate the needs and interests of the CASEC, communal, and departmental councils through periodic meetings of their officials and through a permanent technical secretariat (which may take on some of the Technical Assistance and training functions carried out under the project);

- Either through new legislation, or an improvement of the operation of that which already exists, steps will be taken to assure a guaranteed revenue base for the communal councils, and a transparent and participatory process for allocating these resources to municipal and communal section needs. These arrangements will also address the issue of communal section budgets working toward a resolution of the question of financial independence for those communal bodies (or having their resources guaranteed for a fixed portion of the commune budget).

The results of progress already made under the DEP original and related projects currently implemented by AID (and other donors) will provide the basis for expanding local government activities in the remaining four years of the project.

groupes vulnérables, au cours des discussions de problèmes communautaires avec les administrations locales visées par le Projet;

- Il y aura au niveau régional, et probablement au niveau national, une ou des fondation(s) ou association(s) servant de forums où seront adressés et articulés les besoins et intérêts des CASECs, ceux des conseils communaux et départementaux, au moyen de réunions périodiques des responsables et du fonctionnement d'un secrétariat technique permanent (qui pourrait assumer quelques unes des fonctions d'assistance technique et de formation réalisées dans le cadre du Projet);

- Soit à partir d'une nouvelle législation soit à partir de l'amélioration du fonctionnement des lois existantes, des dispositions seront prises pour assurer un revenu de base aux conseils communaux, et mettre en place un processus -- basé sur la transparence et la participation -- d'allocation de ces ressources en fonction des besoins des sections communales et de ceux de la municipalité. Ces arrangements aborderont également la question des budgets des sections communales dans le sens d'une résolution de la question d'indépendance financière de ces entités communales (ou en les faisant émarger, pour un certain montant fixe, au budget de la commune).

Les progrès déjà enregistrés dans le cadre du programme initial de renforcement de la démocratie et des projets afférents actuellement réalisés par l'AID (et d'autres donateurs) serviront de base à l'expansion des activités des collectivités territoriales au cours des quatre prochaines années du Projet.

Measures of Progress (illustrative):

- Communes preparing budgets and monitoring implementation of projects.

- Communes/CASECs holding open meetings to determine community priorities. A special effort will be made to provide a voice for women and other vulnerable group members.

- Local government associations influencing national debate on decentralization issues.

- Communes receiving revenues are preparing operational budgets.

- Citizens, both men and women, in communes involved in the project activities express confidence in their local government.

Evaluation des progrès (exemples):

- des communes préparant leurs budgets et effectuant le suivi de l'exécution des projets;

- des communes et CASECS tenant des réunions publiques pour déterminer les priorités de la commune. On veillera particulièrement à permettre aux femmes et aux groupes vulnérables de faire entendre leurs points de vue.

- des collectivités territoriales regroupées en associations influencent le débat national sur les questions de décentralisation.

- des communes percevant des revenus, préparent leur budget de fonctionnement.

- Des citoyens des deux sexes, vivant dans les communes engagées dans les activités du Projet, expriment leur confiance quant au mode de gestion des affaires communales.

Proposed Activities:

The target of support to 350 elected entities by the end of the project has been set, and may be raised over the course of the project should circumstances permit.

1. Direct Institution Building -- the Communal Councils and CASECs.

This element is a major focus of the project and comprises direct Technical Assistance, training and funding for small community identified projects in approximately 300 CASECs and 50 communes (roughly divided among all nine departments) with an emphasis on helping them define and carry out their roles within the context of existing and projected legislation. Should the

Activités proposées

L'aide prévue pour les 350 entités élues est sur pied vers la fin du Projet et pourrait être augmentée en cours d'exécution, si les circonstances le permettent.

1. Action directe de relèvement - les Conseils Communaux et les CASECs.

Le Projet est principalement axé sur cette composante qui comprend l'assistance technique directe, la formation et le financement direct des projets identifiés dans les petites communautés; au moins 300 CASECs et 50 communes, répartis grosso modo entre les neuf départements géographiques, sont concernés par ce Projet qui vise à les aider à définir et à remplir leurs rôles

various subnational assemblies (especially sectional and communal) be formed over the course of the project, some Technical Assistance and training will be redirected to them to help initiate their activities and define their relationship with their respective councils.

While the specific design of this extended assistance will depend both on the results of the "pilot activities" already underway, and the judgments of the contractor or subcontractor chosen to implement them, the general outlines are by now fairly clear. As in the pilots, emphasis will be placed on providing technical assistance and training in basic skills, and on an opportunity to practice them on small projects (through a small projects fund) to as wide a number and variety of local units as possible. The Haitian situation requires a strategy whereby basic skills can be provided to as large a group as possible. It should also be emphasized that the purpose of the local project fund is to give communities a chance to apply new skills, not to build infrastructure or create jobs per se. It is likely that other donors may be willing to provide additional resources to communes that have developed the management capacity in community project identification, budgeting and implementation - an aspect that differentiates this approach from that of some "pilot" activities. Good communications with the field teams, and an annual in-house self-evaluation, will allow opportunities for fine tuning and readjustments as the program progresses. Also, before any field work is begun, it is expected that the long term advisor for the local government element will thoroughly familiarize him/herself with at least the pilot programs mentioned above and meet extensively with staff still in Haiti working on similar activities.

dans le cadre des lois existantes et à venir. Si en cours d'exécution, les différents assemblées territoriales étaient formées (spécialement celles des communes et des sections rurales) une portion de l'assistance technique et de la formation sera réorientée vers ces assemblées afin de leur permettre d'entamer leurs activités et de définir leur relation avec leurs conseils respectifs.

Alors que la définition précise de cette assistance prolongée dépendra à la fois des résultats des "activités pilotes" déjà en cours, et des jugements émis par le contracteur ou sous-contracteur chargé de leur exécution, les grandes lignes sont pour le moment assez claires. Comme dans le cas des projets pilotes, l'accent sera mis sur l'assistance technique, la formation de base et sur les possibilités de mettre en pratique les connaissances acquises en gestion de petits projets, dans autant de communautés différentes que possible. Le contexte haïtien requiert une stratégie permettant de dispenser une formation de base au plus grand nombre possible. Il convient également de souligner que le financement des projets dans les communautés vise à permettre à ces dernières de mettre en application leurs nouvelles compétences, non pas de développer l'infrastructure et de créer des emplois proprement dits. Il est probable que d'autres bailleurs souhaiteront fournir des ressources additionnelles aux communes qui ont pu acquérir des compétences administratives en identification de projets communautaires, préparation de budget et exécution de projets -- un aspect qui différencie cette approche de celle de certaines activités pilotes. Une bonne communication avec les équipes de terrain, et une auto-évaluation interne annuelle, permettront d'affiner et de réajuster le programme tout au cours de son exécution. Par ailleurs, avant tout travail de terrain, le (la) conseiller (ère) permanent prévu(e) dans la composante Administrations locales se familiarisera entièrement avec au moins les programmes pilotes sus-parlées et rencontrera

The activity proposes professional staff of one long term advisor and the equivalent of fourteen long term local hire field advisors. Field advisors may be chosen and paired in teams on the basis of skills and experience in designing/implementing small projects in rural communities, knowledge of administrative and organizational techniques appropriate to small community organizations, experience as trainers and prior work with rural and urban grassroots groups. Location of field offices and selection of communes will be based on the prior evaluation of progress and results under the earlier training and technical assistance programs. Short term trainers will also be hired to conduct classes as needs are determined. Courses and training materials used will be based on those developed under the existing project, thus reducing the time and resources needed for this purpose. The focus of the project is on the communal council. Training of trainers and training materials will address gender considerations for local government activities. That will incorporate elements to encourage the participation of women and other vulnerable group members.

autant de fois que possible le personnel encore disponible.

Cette activité requiert un personnel professionnel composé d'un conseiller permanent et l'équivalent de 14 conseillers de terrain, permanents, recrutés locaux. Les conseillers de terrain pourront être choisis et répartis par équipes de deux sur la base de leurs compétences et de leur expérience dans la définition et l'exécution de petits projets dans les communautés rurales, leur connaissance en techniques administratives et organisationnelles des organisations évoluant dans de petites communautés, leur expérience de formateur et une pratique antérieure de travail avec des groupes populaires urbains et ruraux. L'emplacement des bureaux de terrain et le choix des communes se feront à partir de l'évaluation préalable des progrès et des résultats obtenus dans le cadre de programmes antérieurs de formation et d'assistance technique. Des formateurs seront également engagés sur une base temporaire pour dispenser des cours en fonction des besoins qui auront été déterminés. Les cours et le matériel utilisé se baseront sur ceux déjà développés dans le cadre du projet existant, ce qui réduira le temps et les ressources nécessaires à cette activité. L'action du Projet est axée sur le conseil communal. La formation des formateurs et le matériel utilisé aborderont des questions intéressant les deux sexes en ce qui a trait aux activités des administrations locales. Ces activités encourageront, par certains de leurs éléments, la participation des femmes et des autres groupes vulnérables.

2. Legislative and Other Structural Reforms.

This element focuses on identifying and proposing solutions to the legislative and policy constraints affecting the full enactment of the decentralization policies embodied in the 1987 Constitution. Further enabling legislation is required to flesh

2. Réforme législative et autres réformes d'ordre structurel

Ce volet vise à identifier et à proposer des solutions, eu égard aux contraintes d'ordre législatif et de politique qui affectent la mise en application des principes de décentralisation préconisés par la Constitution de 1987. D'autres

25

out the constitutional provisions, replace the 1982 law, and resolve some problems (especially in municipal financing) that have already emerged. Enactment and possible further modification of legislation regarding the subnational assemblies is also needed. Draft laws for the CASEC, Municipalities and Departmental levels have been developed and are under consideration in the National Assembly. America's Development Foundation has also financed the development of an alternative version by a local expert. The draft legislation now in the Assembly, as well as the alternative version, still need considerable adjustments, but they provide a good starting point for additional wider discussion. Numerous other issues need to be studied.

Technical assistance for studies, draft legislation and advisors in the area of legislative reform will be provided over a four year period.

3. Formation of a Municipal Association and Technical Secretariat.

This element comprises Technical Assistance and some commodity assistance for the formation and strengthening of subnational and national fora and associations to bring together commune and CASEC leadership, interested citizen organizations, and political leadership to discuss common problems and help formulate proposals to define and strengthen the roles of all the subnational governmental entities defined in the 1987 Constitution. As a way of further integrating the civil society component with efforts to strengthen local government, national citizen organizations concerned with issues of local governance may be supported under that

lois d'exécution sont nécessaires pour renforcer les dispositions constitutionnelles, remplacer la loi de 1982 et résoudre certains problèmes (spécialement celui du financement des municipalités) qui, déjà, font surface. Sont aussi nécessaires la promulgation des lois et la modification de certaines lois sur les assemblées territoriales. Des propositions de lois devant régir les CASECs, les municipalités et les départements ont été élaborées et sont actuellement à l'étude devant l'Assemblée Nationale. La Fondation d'Amérique pour le Développement a également financé l'élaboration d'une version alternative par un expert national. La proposition de loi, à présent devant l'Assemblée, ainsi que la version alternative, nécessitent encore de nombreux ajustements, mais ils constituent un bon point de départ pour des discussions plus poussées sur le sujet. Plusieurs autres questions méritent d'être étudiées.

Une assistance technique pour les études et l'élaboration des projets de lois, ainsi que des conseillers dans le domaine de la réforme législative seront fournis pendant une durée de quatre ans.

3. Formation d'une Association Municipale et d'un Secrétariat Technique.

Ce volet comporte une assistance technique et une aide en matériels de travail destinées à la formation et au renforcement des associations et forums nationaux et locaux, afin de pouvoir réunir les directions des CASECs et des Communes, les organisations d'action civique concernées et les leaders politiques pour des discussions sur des problèmes communs et la formulation de propositions dans le sens d'une définition et du renforcement des rôles de toutes les entités territoriales administratives définies par la Constitution de 1987. Pour intégrer davantage le volet société civile dans la démarche de renforcement des administrations locales, les

component and would participate actively with these municipal organizations to ensure broad support for addressing local governance issues and better link "supply" and "demand" for responsive local governance in Haiti. Additionally, based on experience in other countries in the region, a national association is more effective when it has access to (or is attached to) a permanent technical body (e.g., a municipal institute) which can study and formulate proposals that arise out of the association's deliberations. Such a technical body can also become the repository for the training programs, materials and techniques developed by the first component of the project. While the project does not contemplate creating a whole new municipal institute on a trial basis, it may provide initial support. Rather than financing additional professionals, the funds would be made available for contracting short-term studies and for paying local experts to collaborate with international experts (under Component 2 above) in designing draft legislation. Support will be provided to the association to prepare and hold one national meeting and several subnational meetings, seminars, and workshops each year; to publish a bulletin for council officials; and for related activities.

USAID will contract with a competitively-selected firm to implement this component of the project.

organisations nationales d'action civique intéressées à la gestion locale pourraient recevoir une aide dans le cadre de cette composante et, de concert avec ces organisations municipales, travailleraient activement à assurer un large support dans le traitement des questions traitant de gestion communale et, à mieux lier "offre" et "demande" pour une gestion plus responsable des collectivités territoriales en Haïti. De plus, l'expérience d'autres pays de la région, prouve qu'une association nationale est plus efficace quand elle a accès à (ou est rattachée à) un corps technique permanent (par exemple, un institut municipal) qui peut étudier et formuler des propositions émergées des délibérations de l'Assemblée. Ce corps technique peut également devenir le dépositaire des programmes de formation, des matériels et des techniques développées dans le cadre de la première composante du Projet. Quoique le Projet n'envisage point de créer un nouvel institut municipal expérimental proprement dit, il pourra fournir les coûts d'exploitation de base. Plutôt que de servir à couvrir les frais d'engagement de nouveaux professionnels, les fonds seront utilisés pour le financement de contrats temporaires en vue de la réalisation d'études, et pour les salaires d'experts nationaux qui travailleront conjointement avec des experts internationaux (dans le cadre du point 2 ci-dessus) à l'élaboration de projets de lois. Une aide sera fournie à l'Association pour la préparation et la tenue, chaque année, d'une conférence nationale et de plusieurs conférences, séminaires et ateliers de travail au niveau des collectivités territoriales; pour la publication d'un bulletin destiné aux membres des conseils municipaux; et d'autres activités y afférentes.

L'exécution de cette composante sera effectuée par un contracteur sélectionné sur une base compétitive par l'USAID.

4. Counterpart

The counterpart for this component may include representatives from the Prime Minister's Office, the Ministry of the Interior, the Ministry of Public Administration, and local government entities and associations, such as the Mayors' Association.

The USAID Project Officer and Project Coordinator will meet regularly with Project Counterparts to discuss technical matters, program performance and decisions affecting day-to-day implementation of the project component.

4. Contrepartie

La contrepartie pour ce volet peut inclure des Représentants du Bureau du Premier Ministre, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Administration Publique; et des associations des collectivités territoriales, comme par exemple l'Association des Maires.

Le responsable du Projet et le Coordonateur du Projet à l'USAID rencontreront régulièrement leurs homologues pour le projet en vue de discuter des questions d'ordre technique, de la performance du programme, et des décisions journalières relatives à la mise en oeuvre du volet du projet

B. Civil Society Strengthening

Summary: The purpose of this component is to build the basis for a democratic civil society by increasing citizen knowledge of government structures and operations; their attachment to democratic values; and to open channels for effective participation in policy making at the national and local levels. The project will strengthen the institutional and programmatic capabilities of at least 10-15 organizations, and an additional 4-5 labor confederations, to enhance democratic values and pluralism in Haiti. The desired output is that key segments of the society, including the elite, youth, labor, urban and rural poor, and other groups, should exhibit an increased understanding of the rights and responsibilities of citizens; tolerance and respect for the rights of others; and increased participation and collaboration in problem-solving in peaceful fora. Special consideration will be given to organizations that target participation of women and other vulnerable group members, and/or provide leadership opportunities for women and other members of vulnerable groups. By the end of the project, the following outputs will have been achieved:

B. Renforcement de la Société civile

Résumé: L'objet de ce volet est d'édifier les bases d'une société civile démocratique en travaillant à augmenter le niveau de connaissance des citoyens quant aux structures et modes de fonctionnement du gouvernement; leur attachement aux valeurs démocratiques; et d'ouvrir la voie à leur participation effective dans la définition de politiques nationales et locales. Le Projet renforcera les capacités institutionnelles et de programmation d'au moins 10 à 15 organisations et de 4 à 5 autres confédérations de travailleurs, afin de rehausser les valeurs démocratiques et le pluralisme en Haïti. Le résultat recherché est que des fractions clés de la société, dont l'élite, la jeunesse, la classe ouvrière, les populations urbaines et rurales défavorisées, et d'autres groupes, manifestent une perception accrue des droits et devoirs du citoyen; de la tolérance et du respect pour les droits des autres; plus de participation et de collaboration dans la résolution pacifique des problèmes. Une attention particulière sera accordée aux organisations qui visent la participation des femmes et celle d'autres membres de groupes vulnérables et/ou qui fournissent des positions de

direction aux femmes et aux autres membres de groupes vulnérables. A la fin du Projet, les résultats suivants devront être atteints:

- National and local civic education campaigns will have been carried out so that Haitians at all levels, especially women and other vulnerable group members, will have a greater understanding of their rights and responsibilities in a democratic society; the importance of respect and tolerance for the rights of others and a better knowledge of governmental organizations. Hence they will become more active and effective participants in their society.

- des campagnes d'éducation civique auront été menées tant au niveau national qu'au niveau local, de sorte que les haïtiens de toutes catégories, spécialement les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables, comprendront mieux leurs droits et devoirs au sein d'une société démocratique; l'importance du respect et de l'acceptation des droits des autres et une meilleure connaissance des organisations gouvernementales. De ce fait, leur participation à la vie de leur société deviendra plus active et plus efficace.

- Through participation in non-partisan fora, Haitians from all sectors, especially women and other vulnerable group members, will have opened channels of communication and dialogue and developed greater tolerance and respect for different points of view on issues affecting society such as social reconciliation, the role of government, and decentralization.

- Par leur participation à des forums non partisans, les haïtiens de tous les secteurs, spécialement les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables auront ouvert des canaux de communication et de dialogue, et développé une plus grande tolérance ainsi que le respect des opinions contraires sur des questions affectant la société, comme, par exemple la réconciliation sociale, le rôle du gouvernement et la décentralisation.

- Local level organizations will be acting in concert with their communities to articulate and address common problems, in order to develop greater mutual trust and respect for each other and their government. A special effort will have been made to target the involvement of organizations that promote programs for women and other vulnerable groups.

- les organisations locales travailleront de concert avec leurs communautés en vue d'articuler et d'adresser des problèmes communs, afin d'arriver à un plus haut degré de confiance et le respect mutuels vi-à-vis de leur administration locale. Des efforts auront été déployés en particulier pour promouvoir l'engagement des organisations qui encouragent des programmes en faveur des femmes et des autres groupes vulnérables.

- Labor organizations will have an increased

Les organisations syndicales sont plus à

capacity to frame and present issues to their government within a democratic context of compromise and negotiation.

même de structurer et de soumettre leurs desiderata à leur gouvernement dans un contexte démocratique privilégiant le compromis et la négociation.

Measures of Progress:

Evaluation des progrès:

Public opinion surveys indicate increased understanding citizens' rights and responsibilities, and increased knowledge about national and local government, the National Assembly and judicial system. A special effort will be made to target the responses of women and other members of vulnerable groups in these surveys.

- Des sondages d'opinion révèlant que les citoyens ont une meilleure compréhension de leurs droits et de leurs devoirs civiques, qu'ils sont mieux renseignés sur la gestion nationale et locale, sur l'assemblée nationale et le système judiciaire. On veillera, en particulier, lors de ces enquêtes, à recueillir les réponses des femmes et des membres d'autres groupes vulnérables.

- Public opinion surveys indicate an increased confidence in local government and non-governmental institutions. A special effort will made to target women and other vulnerable group members' responses to these surveys.

- Des sondages d'opinion traduisant une plus grande confiance dans la gestion locale et dans les institutions non gouvernementales. On veillera, lors de ces enquêtes, à recueillir les réponses des femmes et celles des membres d'autres groupes vulnérables.

- Public opinion surveys indicate increased understanding, especially by women and members of other vulnerable groups, of national issues such as the role of government, social reconciliation and other issues addressed in national fora.

- Des sondages d'opinion indiquant que les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables comprennent mieux les questions d'intérêt national, comme le rôle du gouvernement, la réconciliation de la société et d'autres questions abordées dans le cadre de forums nationaux.

Proposed Activities: Activities to support civil society proposed under the DEP amendment will be managed by a contractor responsible for this component.

Activités proposées: Les activités d'encadrement de la société civile, proposées dans le programme de renforcement de la démocratie, seront gérées par un contracteur chargé de ce volet.

The activities outlined below will be managed by the institutional contractor. A special effort will be made to work with women and other vulnerable groups in Haitian society. Due to the evolving nature of the Haitian governmental structure and of the political climate, this

Les activités décrites ci-dessous seront gérées par le contracteur institutionnel. Un effort spécial sera entrepris pour intégrer les femmes et les autres groupes vulnérables de la société haïtienne dans ces activités. En raison du caractère évolutif de la structure gouvernementale haïtienne et du

component will require maximum flexibility. The design of any strategy related to institutional development of the National Assembly and local government, to the strengthening of democratic civil society, and to supporting reconciliation and collaborative problem solving must have Haitian participation and leadership. To that end, this component includes support for the creation of a Haitian Advisory Group which will meet at regular intervals with the USAID Project Team and country team representatives of the U.S. Inter-Agency Democracy Committee (described below). They will review and assess on-going project efforts, and propose modifications, as necessary, to the DEP project. Members of the Advisory Group will be drawn from a broad spectrum of Haitian society, including the business sector, women's organizations, organizations representing other vulnerable groups' interests, labor, individuals in academia, and those with practical experience working with civil society, etc.

Special consideration will be given to those organizations which include targeting women and other vulnerable groups in their proposals. USAID/Haiti may consider requesting USIA to implement certain aspects of the civic education elements.

Activities such as the following will be supported under this component:

1. Civic Education

Support will be provided for campaigns using the media (radio, TV, print media, and other innovative mechanisms) to highlight basic themes

climat politique, cette composante requerra une très grande flexibilité. Il est nécessaire d'avoir une participation et une prise en charge haïtiennes si l'on veut définir une stratégie en rapport avec le développement institutionnel de l'Assemblée Nationale et des collectivités territoriales, le renforcement de la démocratie au sein de la société civile et les efforts de réconciliation et de résolution concertée des problèmes. C'est dans ce but que cette composante intègre une aide à la création d'un Groupe Consultatif Haïtien qui tiendra des réunions périodiques avec l'équipe chargée des projets à l'USAID et des représentants nationaux du Comité Démocratie des Agences Américaines (ci-dessous décrit). Ils passeront en revue les projets et en évalueront les efforts en cours, proposeront, si nécessaire, des modifications au Projet de renforcement de la démocratie. Les membres du groupe consultatif seront issus de divers horizons de la société haïtienne dont le secteur des affaires, les organisations féminines, les organisations représentant les intérêts des autres groupes vulnérables, le monde du travail, les universitaires, et d'autres personnes possédant une certaine expérience de travail avec la société civile, (etc.).

Une attention particulière sera accordée dans leurs propositions aux organisations qui recommandent des actions en faveur des femmes et des autres groupes vulnérables. Le bureau de l'USAID en Haïti pourrait envisager de solliciter de l'USIA la prise en charge de l'exécution de certains aspects du volet éducation civique.

Dans le cadre de cette composante, un appui sera donné à des activités telles que:

1. Education Civique

Une aide sera fournie pour des campagnes médiatiques (utilisant la radio, la télé, les imprimés et autres mécanismes innovateurs) pour

and those of particular relevance to Haiti: rights and responsibilities of citizens (with tolerance and respect for the rights of others with opposing views as central and complementary concepts); information on the basic structure and procedures of government; follow-on themes about peaceful dispute resolution; the concept of the "common social good"; etc. These campaigns will be targeted to all citizens and not to any one group in particular. Such an inclusive approach is essential for them to be broadly supported and to be effective. The channels and content of this activity will be closely coordinated with similar activities undertaken by the GOH and other donors to avoid duplication.

mettre en relief les thèmes fondamentaux et ceux qui sont d'une grande importance pour Haïti: droits et responsabilités des citoyens (avec comme concepts centraux et complémentaires la tolérance et le respect des droits de ceux qui ont des opinions différentes); des renseignements sur la structure de base et les procédures gouvernementales; des thèmes répétitifs sur les moyens pacifiques de résolution des conflits; le concept du "bien social commun", etc. Ces campagnes viseront tous les citoyens et aucun groupe en particulier. Ce type d'approche globale est essentiel si l'on veut obtenir un large support et une grande efficacité. Le choix des voies de communication et le contenu de cette activités seront établis en tenant compte des activités similaires entreprises par des entités du GOH et des autres bailleurs de fonds pour éviter le double emploi.

Special attention will be given to sub-grant activities which target communication to groups outside the reach of "traditional" modes of mass communication (i.e., techniques such as "road show" theater groups and audio/visual presentations). Special attention will also be given to groups which target women and other vulnerable groups for message development and dissemination. Message content testing would be incorporated into these efforts before broad campaigns are carried out. The impact of both mass media as well as more targeted civic education campaigns will be assessed through public opinion surveys and targeted evaluations.

Une attention spéciale sera accordée aux activités secondaires du Projet qui orientent les efforts de communication vers des groupes que n'atteignent pas les moyens traditionnels de communication de masse (c'est-à-dire, des techniques comme les "spectacles de rue" par des groupes théâtraux et des présentations audiovisuelles. Lors de l'élaboration et de la diffusion des messages, une attention spéciale sera également accordée aux groupes intéressés aux préoccupations des femmes et des autres groupes vulnérables. Ces démarches engloberont également le test du contenu des messages préalablement à l'organisation de vastes campagnes. L'impact des campagnes médiatiques et des campagnes d'éducation civique plus ciblées sera évalué au moyen de sondages d'opinion et d'évaluation bien orientées.

2. Local Level Initiatives/Grants Program

2. Initiatives locales/Programme de Subventions

To reinforce the civic education messages on tolerance, rights and responsibilities, and to provide citizens with practical experience in

En vue de renforcer les messages d'éducation civique sur la tolérance, les droits et les responsabilités et de développer chez les citoyens

applying democratic concepts, grass-roots level NGO initiatives will be funded under a sub-grant program. Proposals worthy of support might include: programs to encourage interaction between youth groups from various backgrounds through sports, music, school exchanges; the formation of local street law programs and alternative mediation and dispute resolution in communities; local level adult literacy programs; help for organizations dedicated to "demanding" responsive governance by the National Assembly, local and/or central government; etc. Proposals will be assessed to determine which have the potential for broader replication throughout the country. Technical Assistance will be used to assist promising initiatives to replicate such activities, as well as to support the organizational and programmatic development of selected organizations that seem to have the best chance to develop sustainable programs.

la pratique de l'application des concepts démocratiques, des initiatives populaires d'ONGs seront financées dans le cadre d'un sous-programme de subvention. Les propositions qui méritent d'être appuyées pourraient être par exemple: des programmes qui encouragent l'interaction entre groupes de jeunes d'horizons différents à travers les sports, la musique, les échanges scolaires, la préparation locale de programmes d'information juridique, des moyens alternatifs de médiation et de résolution des conflits au sein des communautés; des programmes d'alphabétisation au niveau local; une assistance aux organisations qui luttent pour une gestion responsable de l'Assemblée Nationale et des administrations centrale et/ou locales; etc. Les propositions seront évaluées afin de déterminer lesquelles peuvent êtres reproduites sur grande échelle à travers le pays. Une assistance technique sera fournie à l'appui des initiatives prometteuses en vue de la reproduction de ces activités; elle ira aussi à certaines organisations qui disposent du plus grand nombre d'atouts pour la réalisation de programmes soutenables et les aidera à améliorer leur organisation et leur programmation.

For the local initiatives grant component, the contractor, USAID, the Inter-Agency Democracy Committee and the Haitian Advisory group will be involved in developing a set of criteria to award grants. These will focus on such elements as the variety of direct beneficiaries and clarity of expected outcomes. The selection criteria for the grants will be proposed by the contractor to the advisory group. The grants provided under this element will be carefully reviewed to insure that they are non-partisan. Institutions to be funded will be selected after they submit proposals in response to periodic notifications by the contractor. Proposals in excess of $100,000 will be reviewed in the Interagency Democracy Committee and/or the advisory group.

En ce qui a trait à la composante subvention d'initiatives locales, le contracteur, l'USAID, le Comité Inter-Agences Démocratie et le Groupe Consultatif Haïtien travailleront à développer un ensemble de critères en vue de l'attribution des subventions. Ces critères seront axés sur certains éléments tels le nombre de bénéficiaires directs et la certitude d'atteindre les résultats escomptés. Les critères de jaugeage utilisés dans le Projet initial de renforcement de la démocratie seront réexaminés avant le démarrage de cette activité. Les subventions fournies dans le cadre de ce volet seront soigneusement réexaminées pour vérifier leur caractère non partisan. Les institutions destinées à être financées seront choisies en fonction des propositions soumises par elles, en réponse à de périodiques avis du contracteur. Les

propositions dépassant $100.000 seront révisées par le Comité Inter-Agences Démocratie ou le Groupe Consultatif.

Resources are also included to finance targets of opportunity and other unanticipated requests for assistance in the democracy area. For example, resources may be needed for a multi-donor-supported effort to document past human rights violations; create a citizen's protection ombudsman; and/or other activities. In consultation with the Inter-Agency Democracy Committee, the DEP Project Team will determine which interventions are appropriate and will instruct the contractor to the target of opportunity.

Des ressources sont également prévues pour le financement d'activités circonstancielles et d'autres requêtes imprévues d'assistance dans le secteur démocratie. Par exemple, des ressources pourraient être nécessaires pour une activité à financement multiple de documentation des violations antérieures des droits humains; pour instituer une fonction de conciliateur pour la protection du citoyen; et/ou d'autres activités. De concert avec le comité Inter-Agences Démocratie, l'équipe du Projet de Renforcement de la Démocratie déterminera les interventions les plus appropriées et indiquera au contracteur quand sous-contracter et subventionner ou encore quelle réponse apporter à une éventuelle activité circonstancielle.

A public opinion survey will be carried out periodically under this component to measure citizens' views on democratic practices, their knowledge and perceptions of government institutions, etc.

Il est prévu dans cette composante un sondage d'opinion périodique pour mesurer les points de vue des citoyens eu égard aux pratiques démocratiques, leur savoir et leur perception des institutions gouvernementales, etc.

3. National Dialogue Fora

3. Colloques sur le Dialogue National

To encourage tolerance, dialogue and debate among groups that consider their interests to be unrelated and that hold differing viewpoints on important issues, a program of national fora to discuss fundamental issues that require consensus and compromise will be supported under this component. For example, debates, presentations and discussion groups will be brought together by respected, non-partisan organizations involving business, labor, rural and urban interests and others to hold discussions on topics such as social reconciliation, the justice system, education, health and decentralization issues, the economy, transportation, the environment, etc. Limited external technical assistance will be needed to

Dans le but d'encourager la tolérance, le dialogue et les échanges entre groupes d'intérêts distincts et de points de vue divergents sur des questions importantes, un programme de colloques nationaux, où seront discutées des questions fondamentales nécessitant un consensus et un compromis, sera appuyé dans le cadre de cette composante. Par exemple, des débats, des présentations et des groupes de discussion seront organisés par des organisations respectées, non partisanes regroupant les intérêts du secteur des affaires, de la classe ouvrière, des milieux urbain et rural et autres, pour des échanges sur des questions comme la réconciliation sociale, le système judiciaire, l'éducation, la santé, la

communicate the experience of groups which have utilized similar mechanisms in other countries to develop democratic skills and understanding, and to overcome polarization and the, acceptance of violence and insecurity.

Short-term Technical Assistance will be provided to assist Haitian organizations in carrying out the fora. These would include encouraging dialogue among various groups in Haitian society; structuring the fora to achieve mutual understanding and recognition of common goals and interests, and developing compromise.

4. Labor Unions

Given the size of the labor sector in Haiti, and its importance (along with the private sector) in the reactivation of the Haitian economy, support will be considered under the grants component for programs that instill democratic principles in union members, including concepts such as negotiation, compromise, and the appropriate roles and responsibilities of unions in a democratic society. USAID will continue to support the development of Haiti's 4-5 major labor confederations which represent approximately 200 separate labor unions.

USAID will contract with a competitively-selected firm to implement this component of the project.

5. Counterpart

It is understood that no single and known representative entity exists as a counterpart for this component. The project proposes that the

décentralisation, l'économie, les transports, l'environnement, etc. Très peu d'assistance technique externe sera nécessaire pour communiquer l'expérience de groupes qui ont utilisé des mécanismes similaires dans d'autres pays pour arriver à développer des qualités et un entendement démocratiques et pour éviter la polarisation et l'acceptation de la violence et de l'insécurité.

Une assistance technique temporaire sera fournie aux organisations haïtiennes, pour la tenue de ces colloques; pour encourager le dialogue entre différents groupes de la société haïtienne; structurer les colloques afin d'arriver à une entente entre différents groupes et à une reconnaissance de leur communauté d'intérêts et d'objectifs; et pour développer le compromis.

4. Les syndicats

Etant donné l'ampleur de la classe ouvrière en Haïti, et son importance (parallèlement au secteur privé) dans la réactivation de l'économie haïtienne, il sera envisagé d'octroyer une aide, dans le cadre des sous-programmes de subventions, à des programmes qui encouragent des principes démocratiques aux travailleurs syndiqués, ainsi que des concepts de négociation, de compromis et qui les renseignent sur le rôle et les responsabilités des syndicats dans une société démocratique. L'USAID continuera à aider au développement des 4 ou 5 principales confédérations haïtiennes de travailleurs, ce qui représente environ 200 syndicats distincts. L'USAID exécutera ce volet du Projet par l'intermédiaire d'un contracteur recruté par voie de compétition.

5. Contrepartie

Il n'existe pas d'entité représentative de contrepartie pour ce volet. Le Projet propose que le groupe consultatif haïtien soit composé

Haitian Advisory Group be composed initially of approximately 5-7 representatives of different non-governmental organizations engaged in promoting citizen participation in promoting democratic values, reconciliation, dialogue and civic education at the national and local levels. The members of the Haitian Advisory Group would serve on a voluntary basis. The Group would be extended as needed to ensure regional and programmatic representation.

The USAID Project Officer and Project Coordinator will meet regularly with Project Counterparts to discuss technical matters, program performance and decisions affecting day-to-day implementation of the project component.

III. Illustrative Financial Plan

The financial plan for the project, is illustrative. Changes may be made to the plan by authorized representatives of the parties named in the text of the agreement without formal amendment of the agreement if such changes do not cause A.I.D.'s contribution to exceed the amount specified in the text of the agreement. Future A.I.D. obligations are subject to the availability of funds and mutual agreement of the parties to proceed, as set forth in the text of the agreement. (Illustrative financial Plan provided at the end of Annex I).

IV. Monitoring and Evaluation (M&E)

Due to the fragile political situation in Haiti and the need for a project which can respond to inevitable changes in context, and therefore changes in needs, there will be increased emphasis on Annual Implementation Reviews. These reviews will be conducted by the USAID and the Democracy Enhancement Project Team with the contractors/grantees and the involvement of the U.S. Inter-Agency Democracy Committee, the Government of Haiti and the Haitian Advisory

initialement de 5-7 membres environ en provenance de différentes organisations non-gouvernementales engagées dans la promotion de la participation des citoyens aux affaires du pays, la défense des valeurs démocratiques, la réconciliation, le dialogue et l'éducation civique aux niveaux local et national.
Les membres de ce comité consultatif serviront sur une base volontaire. Ce comité consultatif peut être, au besoin élargi, pour tenir compte de la représentation régionale et programmatique.

L'exécution de cette composante sera effectuée par un contracteur sélectionné sur une base compétitive par l'USAID.

III. Plan Financier Type

Le plan financier du Projet est un modèle. Il est susceptible d'être modifié par les représentants autorisés des parties citées dans le texte de l'Accord sans nécessiter aucun amendement formel de l'Accord, pourvu que ces modifications n'entrainent aucune augmentation de la contribution de l'USAID au-delà du montant indiqué dans l'Accord. Les obligations futures de l'USAID dépendront des disponibilités et de l'entente qui interviendra entre les parties comme stipulé dans le texte de l'accord. (Plan Financier Illustratif à la fin de l'Annexe I).

IV. Suivi et évaluation

En raison de la précarité de la situation politique haïtienne et de la nécessité d'un projet qui puisse répondre aux inévitables changements de contexte, donc de besoins changeants, une grande place sera accordée aux révisions annuelles du Projet. Ces révisions seront réalisées par l'USAID et l'équipe du Projet de renforcement de la démocratie avec les contracteurs/bénéficiaires et avec la participation du Comité Inter-Agences et du Groupe Consultatif Haïtien. Avec les évaluations

Group. Along with the requisite mid-term and final independent evaluations, these implementation reviews will increase USAID/Haiti's ability to elicit and incorporate policy guidance from the different groups, as well as the views from a widely diverse grouping of Haitians. This should result in a more accurate assessment of project impact and progress and guide project implementation adjustments that may be required. The independent evaluations will be carried out through USAID direct contracts.

Overall responsibility for the project will rest with the Deputy Chief for Democracy, Governance and Justice (DGJ) of the USAID/Haiti, Human Resources and Democracy Office (HRD), who will be the Project Officer for all three components. The Prime Minister will designate a Project Director as the counterpart to the Project Officer. The Project Officer will directly supervise three project-funded Personal Service Contract (PSC) Project Coordinators who will provide day-to-day management for the National Assembly, Local Government, and Civil Society elements of the project. These individuals will meet regularly with project counterparts to discuss technical matters, program performance and decisions affecting day-to-day implementation. They will also coordinate with the appropriate contractor/grantee implementing these project elements.

On-going monitoring will be undertaken by the three project-funded Personal Services Contractors (PSCs), through frequent meetings with implementing agencies and through contractor/grantee quarterly reports. The PSCs will additionally maintain contacts in the field independent of the contractor, to maintain current knowledge of the evolving project context. The contractor long-term advisors will meet

indépendantes et indispensables menées à moyen terme et en fin de Projet, ces révisions des réalisations du Projet contribueront à développer la capacité de l'USAID en Haïti à susciter puis fusionner les grandes lignes de fonctionnement de différents groupes, ainsi que les points de vue de secteurs très diversifiés de la société haïtienne. Ceci devrait permettre une évaluation plus précise de l'impact du Projet et des progrès réalisés et servir à orienter les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaire dans son exécution. Les évaluations indépendantes seront réalisées par des contracteurs directs de l'USAID.

La responsabilité globale du Projet sera assumée par le Directeur Adjoint de la Bureau des Ressources Humaines et de la Démocratie de l'USAID qui sera responsable des trois volets du Projet. Le Premier Ministre désignera un Directeur de Projet pour servir d'homologue à cet Officier de Projet. Ce dernier supervisera directement trois coordinateurs de projet recrutés sous Contrat de Service Personnel (CSP) financé par le Projet pour l'administration de chacune des composantes du projet en l'occurrence, l'Assemblée Nationale, les Collectivités Territoriales et la Société Civile. Ces contractants personnels se réuniront régulierement avec la contrepartie pour discuter des dossiers techmiques, de l'avancement du programme et des décisions affectant l'exécution du Projet. Ils assureront aussi la coordination avec les contractants institutionnels chargés de l'exécution des trois volets du Projet.

Le suivi en cours du Projet sera assuré par les quatre consultants (PSCs) au moyen de réunions fréquentes avec les agences d'exécution et de rapports trimestriels du contracteur et du bénéficiaire. Les consultants maintiendront, de plus, des contacts avec le terrain, indépendamment du contracteur, de façon à rester bien imbus du contexte d'évolution du Projet. Les conseillers permanents, engagés par le

periodically with the USDH DEP Project Officer, as required, to maintain close USAID involvement in DEP activities.

contracteur, se réuniront périodiquement avec les officiers de Projet de l'USDH du Programme de Renforcement de la Démocratie, au besoin, pour maintenir un engagement rapproché de l'USDH dans les activités du Programme de Renforcement de la Démocratie.

These continuous monitoring and evaluation efforts will form the primary data base for the Annual Implementation Reviews coordinated by USAID/Haiti HRD (or Democracy office). The annual reviews and the two planned evaluations will specifically assess progress to date in achievement of outputs. These will be as measured by the objectively verifiable indicators specified in the Project Paper LogFrame as modified by Annual Implementation Reviews and biannual evaluations. They will also assess progress towards achievement of end-of-project status (EOPS), and specifically assess the validity of assumptions that affect their achievement. Such assessments will result in possible changes in the mix of project activities. Where indicated, the Annual Implementation Reviews and the scheduled Project Evaluations will recommend revisions to the EOPS and outputs, and the assumptions guiding them. If appropriate, they will also provide recommendations for a revised LogFrame for the project.

Les activités de suivi et d'évaluation actuellement en cours constitueront les premières bases de données pour les révisions annuelles de l'exécution du Projet dont la coordination est assurée par le bureau de renforcement de la démocratie à la Mission de l'USAID en Haïti (encore appelé Bureau de la Démocratie). Les révisions annuelles et les deux évaluations prévues permettront précisément de mesurer les progrès réalisés à date par rapport aux projections. Ces progrès seront mesurés au moyen des indicateurs vérifiables spécifiés dans le document Cadre du Document de Projet ("Project Paper Logframe") modifié par les révisions annuelles d'exécution et les évaluations semestrielles. Ils évalueront également les progrès réalisés, en vue de la préparation de l'état de la situation à la fin du Projet (EOPS) et ils évalueront spécifiquement la validité des présomptions qui affectent leur réalisation. Ces évaluations conduiront à d'éventuels changements dans l'agencement des activités du Projet. Lorsqu'indiqué, les Révisions d'Exécution annuelles et les Evaluations planifiées du Projet recommenderont des révisions de la situation du Projet en fin de période (EOPS), celle des résultats obtenus et des présomptions qu'elles contiennent. Si nécessaire, ces révisions fourniront également des recommandations en vue de la préparation d'un nouveau cadre de fonctionnement pour le Projet.

The Final Evaluation will focus primarily on the overall impact of the project. That is, it will record achievements of discrete components, in terms of input-output relationships, but it will also look at causality of component activities on overall goal achievement, e.g., "Has the project

L'évaluation finale sera principalement axée sur l'impact global du Projet. C'est-à-dire, qu'elle notera les réalisations de chaque composante indistinctement, en termes de rapport intrant-rendement, mais il considérera également le rapport de cause à effet des activités de ces

contributed to the development of a constitutional, stable, open and transparent democratic society in Haiti, and if so, how?" This evaluation will be scheduled approximately six to nine months before the end of the project, in order to provide guidance on the critical decision to design a follow-on project, or to terminate support.

composantes sur la réalisation de l'objectif fixé. Par exemple: "le Projet a-t-il contribué au développement d'une société haïtienne démocratique, constitutionnelle, stable, ouverte et transparente; si oui, de quelle manière? La date de cette évaluation sera fixée à six ou neuf mois avant la fin du Projet, de façon à fournir les orientations nécessaires à la prise d'importantes décisions quant à la poursuite du Projet ou à la suspension de toute assistance.

Funding is provided for annual audits of sub-grantees. These audits will be performed by local accounting firms arranged for by the Financial Management office in USAID. No pre-award audit will be required.

Des fonds sont prévus pour des vérifications comptables annuelles des bénéficiaires secondaires. Ces vérifications seront réalisées par des firmes comptables locales désignées par le bureau de gestion financière de l'USAID. Aucune vérification préalable à l'octroi des fonds ne sera nécessaire.

V. Methods of Implementation

The table below, Methods of Implementation, reflects the primary future project procurements and means of disbursement over the LOP. There will be two primary types of procurements: three separate contracts for the National Assembly, Local Government and Civil Society elements, in addition to the standard USAID management, audit and evaluation requirements.

USAID will follow U.S. government contracting procedures in the procurement of services and goods for the project. Alternatively, grants or cooperative agreements may be used if feasible.

In order to expedite project procurement, the Grantee agrees, in advance, that USAID may proceed with all project procurement actions as it

V. Méthodes d'Exécution

Le tableau ci-après intitulé Méthodes d'Exécution, reflète les principales opérations futures d'approvisionnement du Projet et les types de décaissement en cours de Projet. Il y aura deux principaux types d'approvisionnement: trois contrats distincts pour l'Assemblée Nationale, les collectivités territoriales, et les composantes de la Société Civile, en sus des conditions standards requises par l'USAID en matière de gestion et d'évaluation.

L'USAID suivra les procédures d'engagement établies par le gouvernement américain en matière de contrats pour la fourniture de biens et de services au Projet. Par ailleurs, des subventions ou des accords de coopération pourront être utilisés lorsque possible.

En vue d'accélérer l'approvisionnement du Projet, le bénéficiaire accepte à l'avance, que l'USAID prenne toute action qu'elle juge nécessaire en

deems necessary. USAID will keep the Grantee advised of all procurement actions that it undertakes in implementation of the project.

matière d'approvisionnement du Projet. L'USAID informera le bénéficiaire de toute action entreprise par elle dans le cadre de l'exécution du Projet.

Projet de Renforcement de la Démocratie
(521-0236) Obligations projetées
en dollars américains

Composantes du Projet	Déjà Affectés jusqu'à Juin 95	FY 95	FY 96	FY 97	FY 98	FY 99	Total
I. Contrats institutionnels		2,150,000	4,326,250	4,025,250	3,398,250	2,504,250	16,404,000
Renforcement des institutions démocratiques							
Assemblée Nationale *							
Gouvernement Local *							
Renforcement de la Société civile *							
II. Frais de gestion USAID		295,633	300,000	250,000	250,000	0	1,095,633
III. Evaluations			0	100,000	0	100,000	200,000
IV. Vérification comptable			50,000	50,000	50,000	50,000	200,000
SOUS-TOTAUX		2,445,633	4,676,250	4,425,250	3,698,250	2,654,250	17,899,633
V. Autres **	11,180,367						11,180,367
Arrondi à:							29,080,000

Note: Le budget couvre seulement la période et les activités prévues dans le cadre de la continuation du Projet de Renforcement de la Démocratie.

* Les montants prévus pour les contrats institutionnels des trois volets sont globaux.

** Le Projet original a été autorisé le 31 mai 1991 et avait reçu $11,144,412 pour des activités dans le domaine des droits humains, de l'assistance légale, de l'éducation civique et du renforcement syndical.

Democracy Enhancement Project
(521-0236) Planned Obligations
US$

Project Element	Prior Obligations Through May 1995	FY 95	FY 96	FY 97	FY 98	FY 99	Total
I. Institutional contract		2,150,000	4,326,250	4,025,250	3,398,250	2,504,250	16,404,000
Democratic Institution Develop.							
National Assembly *							
Local Government *							
Civil Society Strengthening *							
II. USAID Management		295,633	300,000	250,000	250,000	0	1,095,633
III. Evaluations			0	100,000	0	100,000	200,000
IV. Audit			50,000	50,000	50,000	50,000	200,000
SUBTOTALS		2,445,633	4,676,250	4,425,250	3,698,250	2,654,250	17,899,633
V. Others **	11,180,367						11,180,367
Rounded to:							29,080,000

Note: This budget covers only the period and activities involved in the continuation of the Democracy Enhancement Project.

* The amounts for the institutional contracts for the three components are shown above in the aggregate.

** The original project was authorized on May 31, 1991 and received $11,180,367 for activities in human rights, legal aid, civic education, and labor union development.

Democracy Enhancement Project
Methods of Implementation and Financing
(US$ 1,000)

Component/ Activity	Method of Implementation	Financing Method	Amount
Prior Yrs	CAs, PSCs	FRLC, Direct	11,180
This Agreement (planned after 6-95): Other techn. assist., training, commodities and audits	Contracts	Dir. Payment	16,404
USAID Mgmt	Personal Services Contracts	Dir. Payment	1,096
Evaluations	Direct Contracts	Cost Reimb.	200
Audit	Direct Contracts	Cost Reimb.	200
		TOTAL	29,080

Projet de Renforcement de la Démocratie
Méthodes d'Exécution et de Financement
(1.000 dollars américains)

Composante/ Activité	Méthodes d'Exécution	Méthodes de Financement	Montants
Années antér.	Accords Coop., CSPs	FRLC Direct	11.180
Présent Accord Autre Assist. Tech. Formation Equipements	(prévu pour après 6-95); Contrats	Paiement Dir.	16.404
Direction A.I.D.	Contrats de Serv. Personnel	Paiement Dir.	1.096
Evaluations	Contrats Directs	Reimboursement	200
Vérification Compt.	Contrats Directs	Remboursement	200
		TOTAL	29.080

ANNEX II

Project Grant Standard Provisions Annex

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex I.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

ANNEXE II

Dispositions Générales de l'Accord

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Don pour le Projet auquel est jointe ladite Anne et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'exécution du Projet.

Pour aider le Bénéficiaire à exécuter le Projet, l'USAID fera paraître de temps à autre les lettre d'exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des lettres d'exécution de Pro établies d'un commun accord, pour confirmer e consigner par écrit leur accord mutuel sur certa aspects d'exécution du présent Accord. Les lettr d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pou modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions Générales.

SECTION B.1. Consultation. Les Partie signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancemen du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., will be devoted to the Project until the completion or termination of the Project and thereafter (as well as during any period of suspension of the Project) will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use. [See HB 18.]

SECTION B.2. Exécution du Projet. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents plans, cahiers de charges, contrats, calendriers o autres dispositions (ainsi que les modifications q y seront apportées) approuvés par l'USAID conformément au présent Accord; et

(b) désigner des cadres de gestion qualif et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionneme se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toute ressource financée dans le cadr du Don, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit, sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement ou sa résiliation et par la suite (aussi bien que durant toute période de suspension du Projet) sera utilisée pour renforce davantage les objectifs visés dans le cadre de l'exécution du Projet.

(b) A moins que l'USAID n'en convienn autrement par écrit, les biens ou services financ par le Don ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au Code Géographique No.1 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financés par l'un de ces pays. [cf. HB18.]

46

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports. Accounting Records. Audit. Inspections.

(a) The Grantee shall furnish A.I.D, such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request.

(b) The Grantee shall maintain accounting books, records, documents, and other evidence relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the grant, the receipt and use of goods and services acquired under the grant, the costs of the Project supplied from other sources, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and others, and the overall progress of the project toward completion ("Project Books and Records"). At the Grantee's option, with approval by A.I.D., project books and records

SECTION B.4. Imposition

(a) Cet Accord et le Don seront exempté de tous taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tou personnel de ce contractant financé dans le cadr du Don, ainsi que les biens ou transactions relat à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par le Don ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositio établies par la législation en vigueur dans le pay du Bénéficiaire. Ce Bénéficiaire devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y seront prévues, payer o rembourser lesdites sommes avec des fonds autr que ceux fournis dans le cadre du Don.

SECTION B.5. Rapports. Livres Comptables. Vérifications Financières. Inspections.

(a) Le Bénéficiaire fournira à l'USAID tels informations et rapports liés au Projet et au présent accord que l'USAID peut requérir.

(b) Le Bénéficiaire tiendra des livres comptables, dossiers, documents, et autres preuves liées au Projet et au présent Accord, suffisantes pour mettre en évidence, sans restriction, tous les coûts encourus dans le cadre du Don, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre du Don, les coûts du Projet défrayés à partir d'autres sources, la natu et l'étendue des appels d'offres émis à l'adresse de fournisseurs potentiels à l'occasion des acquisitions de biens et services, les critères d'adjudication de contrats et autres, et l'avancement global du Projet vers son achèvement ("Livres et Documents du Projet"). A

41

shall be maintained in accordance with one of the following methods: (1) generally accepted accounting principles prevailing in the United States, (2) generally accepted accounting principles prevailing in the country of the Grantee, (3) accounting principles prescribed by the International Accounting Standards Committee (an affiliate of the International Federation of Accountants), or (4) such other accounting principles as the Parties may agree in writing. Project books and records shall Article B: General Covenants be maintained for at least three years after the date of last disbursement by A.I.D.

(c) If dols 25,000 or more is disbursed directly to the Grantee in any one calendar year under the Grant, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall have financial audits made of the funds disbursed to the Grantee under the Grant in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for financial audits contracted by foreign recipients" issued by the A.I.D. Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines".

(2) An audit of the funds provided under the Grant shall be conducted for each fiscal year of the Grantee. The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Grant are presented in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in section (b) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than six months after the close of the Grantee's fiscal year.

la discrétion du Bénéficiaire, et avec l'accord de l'USAID, les livres et documents comptables seront tenus selon l'une des méthodes suivantes: (1) les principes de comptabilité généralement acceptés en usage aux Etats-Unis, (2) les principes de comptabilité généralement acceptés en usage au Pays Bénéficiaire, (3) les principes de comptabilité prescrits par le comité de Normes Internationales de Comptabilité (une filiale de la Fédération Internationale des Comptables), ou (tels autres principes de comptabilité auxquels le parties peuvent agréer par écrit. Les livres et documents comptables du Projet seront mainten pendant trois ans au moins à partir de la date du dernier décaissement par l'USAID

(c) Tout décaissement direct de 25,000 dollars ou plus au Bénéficiaire au cours d'une année chronologique quelconque du Don, le Bénéficiaire, sauf avis contraire par écrit des parties, fera effectuer des vérifications financièr des fonds décaissés au Bénéficiaire dans le cadr du Don, en conformité avec les termes suivants

(1) Le Bénéficiaire choisira un vérificateur indépendant en conformité avec les "Guidelines for financial audits contracted by foreign recipients" émis par l'Inspecteur Généra de l'USAID ("Guidelines"), et les dites vérifications seront conduites en conformité ave les "Guidelines".

(2) Une vérification des fonds fournis dans le cadre du Don sera effectuée pou chaque année fiscale du Pays Bénéficiaire. La vérification établira si la réception et l'utilisation des fonds fournis dans le cadre du Don sont présentés en conformité avec les principes de comptabilité généralement acceptés agrées à la section (B) ci-dessus, et si le Bénéficiaire s'est conformé aux termes de l'Accord. Toute vérification devra être achevée au plus tard au sixième mois suivant la fin de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(d) The Grantee shall submit an audit report to A.I.D. within 30 days after completion of each audit arranged for by the Grantee in accordance with this section. The A.I.D. Inspector General will review each report to determine whether it complies with the audit requirements of this Agreement. Subject to A.I.D. approval costs of audits performed in accordance with the terms of this section may be charged to the Grant. In cases of continued inability or unwillingness to have an audit performed in accordance with the terms of this section, A.I.D. will consider appropriate sanctions which include suspension of all or a portion of disbursements until the audit is satisfactorily completed or A.I.D. performs its own audit.

(e) The Grantee shall submit to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D., a plan by which the Grantee will ensure that funds made available to subrecipients that receive dols 25,000 or more in any one calendar year under the grant are audited in accordance with this Agreement. The plan should describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities with respect to any subrecipient to which this section applies. Such audit responsibilities with respect to subrecipients may be satisfied by relying on independent audits of the subrecipients or on appropriate procedures performed by the internal audit or program staff of the Grantee, by expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients' accounts, or by a combination of these procedures. The plan should identify the funds made available to subrecipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's audit responsibilities (a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange for its own audits; a for-profit contractor

(d) Le Bénéficiaire soumettra un rapport de vérification à l'USAID dans les 30 jours suivant l'achèvement de toute vérification ordonnée par le Bénéficiaire en conformité avec la présente section. L'Inspecteur Général de l'USAID analysera chaque rapport pour déterminer sa conformité avec les critères de vérification énoncés au présent Accord. Sujet à l'Accord de l'USAID, les coûts des vérification effectuées en conformité avec les termes de la présente section peuvent être défrayés par le Do En cas d'incapacité ou de refus continus de fair effectuer une vérification financière, tel que requis à la présente section, l'USAID envisager les sanctions appropriées, y compris la suspensi totale ou partielle des décaissements jusqu'à l'achèvement satisfaisant de la vérification, ou l"A.I.D. effectuera sa propre vérification.

(e) Le Bénéficiaire fournira à l'USAID, en forme et substance satisfaisantes à l'USAID, un plan d'opération qui permette au Bénéficiaire de vérifier que les fonds fournis à des récipiendaires de second rang bénéficiant de 25,000 dollars ou plus au cours d'une année chronologique quelconque dans le cadre du Don font l'objet de vérification financière, tel que requis au présent Accord. Le plan devra décrir la méthodologie proposée par le Bénéficiaire po l'accomplissement de ses responsabilités de vérification vis-a-vis de l'application de la présente section à tout récipiendaire de second rang. Lesdites responsabilités de vérification vi a-vis de récipiendaires de second rang peuvent être satisfaites par des vérifications indépendant des récipiendaires de second rang ou des opérations appropriées accomplies par le personnel de programmation ou de contrôle interne du Bénéficiaire, par l'extension de l'ampleur de la vérification financière indépendante du Bénéficiaire à des tests des comptes du récipiendaires de second rang, ou p une combinaison de ces méthodes. Le plan dev identifier les fonds fournis aux récipiendaires de

49

organized in the United States that has a direct contract with A.I.D. is audited by the cognizant U.S. Government Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from A.I.D. is required to arrange for its own audits; and host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency). The Grantee shall ensure that appropriate corrective actions are taken on the recommendations contained in the subrecipients' audit reports; consider whether subrecipients audits necessitate adjustment of its own record; and require each subrecipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary.

second rang qui feront l'objet de vérifications effectuées en conformité avec d'autres dispositions de vérifications aptes à satisfaire au responsabilités de vérification du Bénéficiaire (u organisation à but non lucratif constituée aux Etats-Unis est requise de faire effectuer ses propres vérifications; un contractant à but lucrat constitué aux Etats-Unis, détenteur d'un contrat direct avec l'USAID fait l'objet d'une vérificati de la part de l'Agence compétente du Gouvernement des Etats-Unis; une organisation volontaire privée constituée en dehors des Etats-Unis, recevant une subvention directe de l'USA est requise de faire effectuer ses propres vérifications; et les contractants du pays hôte devront faire l'objet de vérifications par l'agenc compétente du Bénéficiaire contractant. Le Bénéficiaire veillera à ce que les actions correctives appropriées sont prises vis-a-vis des recommandations formulées aux rapports de vérification de récipiendaires de second rang; déterminer si les vérifications de récipiendaires de second rang rendent nécessaires des ajustements de sa propre performance; et obtenir de tout récipiendaire de second rang l'engagement de faciliter l'accès à ses dossiers et rapports financiers aux vérificateurs indépendants.

(f) A.I.D. may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the grant or other resources available to A.I.D. for this purpose. The Grantee shall afford authorize representatives of A.I.D. the opportunity at all reasonable times to audit or inspect the project, the utilization of goods and services financed by A.I.D., and books, records and other documents relating to the project and the grant.

(f) L'USAID peut, à sa discrétion, faire effectuer les vérifications requises dans le cadre du présent Accord pour compte du Bénéficiaire en utilisant à cet effet des fonds rendus disponibles par le Don ou d'autre ressources disponibles à l'USAID Le Bénéficiaire fournira à des représentants autorisés de l'USAID l'opportunit à tout moment raisonnable, de vérifier ou inspecter le Projet, l'utilisation des biens et services financés par l'USAID et les livres comptables, les dossiers et autres documents lié au Projet et au Don.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

SECTION B.6. Soumission de renseignements complets. Le Bénéficiaire confirme:

50

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or caused A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7 Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8 Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'A.Ï.D. ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'USAID sur ledit Don, sont exacts et complets et couvre tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le prése Accord; et

(b) qu'il informera l'USAID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter o qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilit prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Autres Paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de service financés dans le cadre du Don, à l'exception de droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiair

SECTION B.8. Information et marquag des biens. Le Bénéficiaire assurera une publici appropriée au Don et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera l'emplacement du Projet par une pancarte appropriée et fera marquer les biens financés par l'USAID, tel que le décrivent les lettres d'exécution du Projet.

Article C: Dispositions concernant l'Acquisitio des biens.

SECTION C.1 Directives Spéciales

a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le po d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

b) les primes d'assurance maritime

51

in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise by furnished A.I.D. on preparation;

souscrites dans le territoire du Bénéficiaire sero considérées "Coûts autorisés en devise étrangère si elles sont autorisées par la Section C.7. (a).

c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre du Don devront être de fabrication américaine, sauf un accord contraire de l'USAID notifié par écrit.

d) Le transport aérien, financé au tire du Don des biens ou personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où les dits transporteurs peuvent en assurer les services. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécuti du Projet.

SECTION C.2. Date d'éligibilité au financement. Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre du Don lorsqu'ils so acquis par commandes ou contrats fermes passé ou exécutés avant la date du présent Accord, sa si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3. Plans Cahiers des Charges et Contrats. En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financ dans le cadre du Don, y compris les documents concernant la pré-qualification et la sélection de contractants, les appels d'offres et les soumissio proposés. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès leur préparation; et

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant., Such items will be produced on a fair and, to the maximum extent practicable, on

(2) seront aussi soumis à l'USAID dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre du Don, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importan pour le Projet. Les aspects du Projet portant su des questions traitées au paragraphe (a) (2) sero précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et service financés dans le cadre du Don devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Uni

(c) les contrats et les contractants financé dans le cadre du Don pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matéri selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrits par l'.A.I.D. avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant leur mise à exécution; et

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés pa le Don, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce Projet non financés dans le cadre du Don devront être acceptables à l'USAI

SECTION C.4. Prix Raisonnables. Seul des prix raisonnables seront payés pour les bien et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre du Don. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que

a competitive basis.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.6. Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

possible, concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des Fournisseurs éventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fournitu des biens et des services devant être financés da le cadre du Don, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations demandées par l'USAID dans les lettres d'exécution du Projet e aux dates spécifiées.

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire d Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre du Don si ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'expédition: ou (2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans l cadre du Don, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition: Coût en devises étrangères," sans l'accord préalable écrit à l'USAID ou par cargo aérien battant pavillon étranger si des avions-cargo battant pavillon américain sont disponibles (en conformité avec les critères que peuvent contenir les Lettres d'Exécution de Projet), sans l'accord préalable par écrit de l'USAID; ou (2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bo d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this sub-section must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance.

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as A.I.D. may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or

(c) Sauf si l'USAID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables, (1) au moins cinquan pour cent (50%) du tonnage brut de tous les bie (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipée pour cargaiso sèches et les pétroliers) financés par l'USAID e transportables par voie maritime seront transportés à bord de navires de commerce priv battant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de fret bru pour toutes les expéditions financées par l'USA et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de lignes équipés pour cargaison sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de por américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7 Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'USAID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut êtr financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrent le plus faible et (2) que les réclamations soient payables en dollars des Etats-Unis ou, si l'USA donne son accord par écrit, dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'USAID, s le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte p statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats Unis d'Amérique alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre

companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

Article D: Suspension and Termination; Remedies

SECTION D.1 Suspension and Termination

(a) Either Party may terminate this Agreement in its entirety by giving the other Party 30 days written notice. A.I.D. also may

tous risques maritimes. Une telle assurance ser souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieu compagnies autorisées à exercer leur activité d'assureurs maritimes dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera les bie financés dans le cadre du Don et importés pour les besoins du Projet contre des risques inhérent à leur transit jusqu'au point d'utilisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subie par les biens assur ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens d remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seron autrement assujettis aux dispositions de l'Accord

SECTION C.8. Matériel de Surplus, Propriétés du Gouvernement des Etats-Unis. L Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par le Don. Les fonds de Don peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

Article D: Résiliation et Suspension; Mesures Correctives

SECTION D.1 Suspension et Résiliation

(a) Chacune des Parties peut résilier l'Accord dans sa totalité en donnant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours par écrit.

terminate this Agreement in part by giving the Grantee 30 days written notice, and suspend this Agreement in whole or in part upon giving the Grantee written notice. In addition, A.I.D. may terminate this Agreement in whole or in part, upon giving the Grantee written notice, if (i) the Grantee fails to comply with any provision of this Agreement, (ii) an event occurs that A.I.D. determines makes it improbable that the objectives of the Project or the assistance program will be attained or that the Grantee will be able to perform its obligations under this Agreement, or (iii) any disbursement by A.I.D. would be in violation of the legislation governing A.I.D.

L'USAID peut aussi résilier le présent Accord en partie en donnant au Bénéficiaire un préavis par écrit de 30 jours et suspendre cet Accord en tou ou en partie sur notification écrite au Bénéficiai De plus l'USAID peut résilier l'Accord en tout ou en partie sur notification écrite au Bénéficiaire, (i) si le Bénéficiaire manquait d'accomplir n'impor quelle disposition du présent Accord, (ii) s'il survient un événement qui selon l'USAID rendr improbable la réalisation des objectifs du Projet ou du programme, d'assistance, ou, s'il s'avera improbable que le Bénéficiare puisse remplir se obligations conformément aux termes du parése Accord, ou (iii) si tout décaissement par l'USAI serait en violation à la législation qui régit l'USAID

(b) Except for payment which the Parties are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to such suspension or termination, suspension or termination of this entire Agreement or part thereof will suspend (for the period of the suspension) or terminate, as applicable, any obligation of the Parties to provide financial or other resources to the Project, or to the suspended or terminated portion of the Project, as applicable. Any portion of this Agreement which is not suspended or terminated shall remain in full force and effect.

(b) A l'exception de paiements que les Parties se sont engagées à effectuer conforméme à des engagements irréversibles pris envers une tierce partie avant une telle suspension ou résiliation, la suspension ou la résiliation du présent Accord en tout ou en partie frappera de suspension (pour la période de suspension) ou résiliera, selon le cas, toute obligation des Parti de fournir des ressources financières ou autres a Projet, ou à la portion du Projet frappé de suspension ou de résiliation, selon le cas. Tout clause du présent Accord qui n'a pas été frappé de suspension ou résiliée demeurera en vigueur.

(c) In addition, upon such full or partial suspension or termination, A.I.D. may, at A.I.D's expense, direct that title to goods financed under the Grant, or under the applicable portion of the Grant, be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside the Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

(c) De plus, dès l'occurrence desdites suspension ou résiliation en tout ou en partie, l'USAID, peut à ses frais, requérir que la propriété des biens financés au titre du Don ou de la partie applicable du Don soit transférée à l'USAID, si des biens provenant de sources extérieures au pays du Bénéficiaire, se trouvent prêts à être délivrés et n'ont pas été débarqués à des ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2. Refunds.

SECTION D.2. Remboursements

(a) In the case of any disbursement which

(a) En cas de déboursement non

57

is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the

accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné po des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'USAID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jou qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiai d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre du Don ne sont pas utilisés efficacement en application du présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de rembourser tout ou partie de montant des décaissements effectués dans le cadre du présen Accord pour ces biens ou services en dollars de Etats-Unis à l'USAID dans les soixante (60) jou qui suivent une telle demande.

c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (de réclamer le remboursement d'un débourseme resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernie déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement dans l cadre du paragraphe (2) versé à l'USAID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés pa le Don et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'un facture erronée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inadéquats, seront: (A) affectés tout d'abord, et dans les limites justifiée au coût des biens et services requis pour le Proj et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué

58

amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

pour réduire le montant du Don.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds du Don décaissés par l'USAID au Bénéficiaire dans le cadre du prése Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'USAID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire.

SECTION D.3. Non Renonciation aux Mesures Correctives. Tout retard dans l'exerci d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Acco ne pourra être interprété comme une renonciatio à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D.4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'USAID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractue ou d'une rupture d'accomplissement par une partie à un contrat direct en dollars des Etats-U avec l'USAID financé en totalité ou en partie su des fonds accordés par l'USAID au titre du présent Accord.

59